Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08571-3
ISSN 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1986-1987.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Québec, décembre 1987

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1986-1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Pierre Bernier

Québec, décembre 1987

Table des matières

Avant-propos 9

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 10

Personnel de direction du Ministère en poste au 31 mars 1987 10

Effectifs 11

Budget 1986-1987 12

Direction du Ministère 13

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification des programmes 13

Direction des communications 13

Service juridique 14

Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique 14

Analyse et recherche socio-économique 17

Développement des initiatives privées 18

Administration centrale 19

Direction générale de l'administration 19

Direction des ressources humaines 19

- Relations de travail; santé et soutien administratif 19
- Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics 20

Direction des systèmes de gestion 20

Direction de la gestion financière 21

Direction des ressources matérielles 21

Administration régionale 23

Direction générale des opérations régionales 23

Direction des programmes municipaux 24

Organigramme au 31 mars 1987 26

Développement des secteurs de loisir et des programmes à la jeunesse 29

Relations avec la clientèle 29

Direction générale du loisir socioculturel 29

- Loisir socio-éducatif 30
- Loisir culturel 30
- Loisir scientifique 30
- Loisir touristique 31

Direction générale de l'activité physique et du sport 31

Direction de l'activité physique et du développement sportif de base 32

- Activité physique 32
- Développement sportif de base 33

Direction du sport d'élite 33

Direction du plein air 34

Direction des programmes à la jeunesse 34

Faune, parcs et territoires fauniques 37

Coordination des activités en milieu amérindien et inuit 37

Direction du parc de l'Archipel 37

Direction générale de la faune 38

Études écologiques 38

Direction de la faune terrestre 39

Direction de la faune aquatique 40

Direction de la conservation de la faune 42

Direction générale des parcs et des territoires fauniques 43

Direction de l'aménagement 43

Direction des services techniques 44

Direction des territoires fauniques 44

Direction des politiques et des programmes 45

Conclusion 47

Annexe 49

Appellation officielle des territoires gérés par le Ministère 49

Avant-propos

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assume essentiellement deux grandes missions, soit celle relative à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats ainsi que celle relative au développement des secteurs du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse.

Pour traduire cette double mission, le Ministère met en oeuvre et évalue de façon constante une politique globale du loisir, axée à la fois sur le soutien à des organismes partenaires du milieu et sur l'offre directe d'activités dans des équipements et des territoires publics sous sa juridiction. De même, il protège et met en valeur la ressource faunique et ses habitats, tout en favorisant par divers moyens son exploitation rationnelle.

Par ailleurs, en tant qu'organisation, le Ministère se préoccupe de la qualité de vie au travail de son personnel, tout en favorisant l'utilisation la plus judicieuse possible des autres types de ressources qui lui sont confiées dans l'accomplissement de son mandat gouvernemental.

Ce rapport annuel 1986-1987 livre un aperçu des réalisations diverses du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

En matière de **conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats,** l'exercice 1986-1987 aura été caractérisé par l'adoption, à l'automne 1986, d'amendements à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère poursuivant l'objectif d'assurer une protection accrue de la ressource faunique sur le territoire québécois. Il s'agit du projet de loi 153, sanctionné le 19 décembre 1986.

Par ailleurs, le Ministère a élaboré et mis en oeuvre les premiers éléments d'une lutte efficace au braconnage, à savoir: une campagne d'information dont le thème est « Braconner, c'est voler », le recrutement d'agents de conservation de la faune, l'intégration de 55 agents de pêcherie en provenance du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et enfin la mise en place de la ligne téléphonique « SOS braconnage ». Cet effort pour contrer le braconnage est lié à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions amendant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (loi 153).

Dans un souci d'associer le plus grand nombre de partenaires possible à sa gestion, le Ministère a élaboré une politique de reconnaissance et de financement des organismes de la faune. De plus, le Ministère a également mis en place des mécanismes de concertation avec ces mêmes organismes, ainsi qu'un mécanisme de consultation prenant la forme d'un comité aviseur sur la chasse et le piégeage et d'un comité aviseur sur la pêche.

En ce qui concerne le **développement du loisir, des sports et des programmes à la jeunesse,** l'année 1986-1987 aura été caractérisée, entre autres, par la tenue de conférences et de colloques sur le thème du loisir; ces activités s'inscrivant dans un vaste processus de consultation et de concertation de tous les intervenants concernés par cet aspect. Ce processus s'est terminé au printemps 1987 par le Sommet québécois du loisir, où les délégués des grands partenaires du loisir, soit le milieu municipal, le milieu associatif et l'État, ont fait le point sur l'action entreprise depuis la mise en oeuvre du Livre blanc sur le loisir en 1979, de façon à procéder ensemble aux relances qui s'imposent. Cette consultation a donné lieu à de nombreux consensus et devrait permettre au Ministère d'orienter ses interventions de soutien conformément aux priorités dégagées, tout en tenant compte de la situation économique actuelle de la société québécoise.

Dans la même foulée, l'exercice financier 1986-1987 aura été l'occasion d'engager une révision du financement des organismes provinciaux de loisir dans une perspective d'autofinancement accru de ces derniers, tout en maintenant un soutien financier aux services techniques et professionnels de base auxquels ils ont accès.

En matière de sport d'excellence, un groupe de travail a produit un rapport sur les éléments d'une politique globale du sport. Par ailleurs, en vertu de l'entente Canada-Québec sur le développement touristique, le Ministère a poursuivi son soutien au développement des infrastructures de ski alpin au Québec.

Enfin, en matière de sécurité dans les sports, l'exercice financier 1986-1987 aura été l'occasion d'amendements à la loi touchant la réglementation dans les sports de combat et a vu l'adoption de 29 règlements proposés par nos partenaires que sont les fédérations sportives. Parmi ces règlements, citons celui du hockey sur glace, attendu depuis longtemps dans les milieux concernés.

En résumé, comme le Ministre s'y était engagé en février 1986, le temps des dispersions de structures, d'efforts, d'idées, de ressources humaines et financières, a, en matière de loisir, cédé la place à la nécessité de réunification, de synthèse, d'unité, de simplicité et d'harmonisation générale.

Il en a été de même en matière de faune où les grands principes annoncés par le Ministère ont été poursuivis. Il s'agit du contrôle du braconnage, de la préservation des habitats fauniques et de la diversification des modes d'utilisation de la ressource faunique à des fins récréatives et économiques.

On verra dans les pages suivantes comment chaque unité administrative a contribué au développement de la double mission du Ministère, soit celle qui concerne le développement du loisir sous toutes ses formes et celle qui vise la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

— Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., c. M-30.1);

— Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1);

— Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9);

— Loi sur les pêcheries (S.R.C., 1970, c. F-14);

— Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (S.R.C., 1970, c. M-12);

— Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1);

— Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1);

— Loi approuvant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);

— Loi concernant les environs du parc du Mont-Sainte-Anne (L.Q., 1971, c. 58);

— Loi autorisant des prêts à certains pêcheurs commerciaux (L.Q., 1970, c. 50);

— Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2);

— Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7);

— Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8);

— Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Personnel de direction du Ministère

En poste au 31 mars 1987

Ministre
Yvon Picotte

Directeur du Cabinet
Normand Bolduc

Sous-ministre
Pierre Bernier

Direction du secrétariat et de la recherche socio-économique
Jean Rivet

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification des programmes
Byrne Amyot

Service juridique
Michel Lalande

Direction de la comptabilité
Rolland Perreault

Direction des communications
Jean-Philippe Gagnon

Développement des initiatives privées
Armand Leblond, sous-ministre adjoint

Développement des secteurs de loisir et des programmes à la jeunesse
André Tétrault, sous-ministre adjoint

Direction générale du loisir socioculturel
Émilien Landry, directeur général

Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique
Vacant

Direction du loisir touristique
Maurice Renoux

Direction générale de l'activité physique et du sport
Guy Desrosiers, directeur général

Direction de l'activité physique et du développement sportif de base
Jocelin Dufresne

Direction du sport d'élite
Paul Ohl

Direction du plein air
Vacant

Direction des programmes à la jeunesse
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Secteur faune et parcs
Bernard Harvey, sous-ministre adjoint

Directeur du parc de l'Archipel
Daniel Saint-Onge

Coordonnateur en milieu amérindien et inuit
Yvon Dubé

Direction générale de la faune
Gilles Barras, directeur général

Direction de la faune terrestre
Christian Potvin

Direction de la faune aquatique
Claude Bernard

Direction de la conservation de la faune
François Dorlot

Direction générale des parcs et des territoires fauniques
André Magny

Direction de l'aménagement
Guy Bussière

Direction des services techniques
Conrad Dubuc

Direction des territoires fauniques
Pierre Dion

Direction des politiques et des programmes
Luc Samson

Direction générale de l'administration
Pierre A. Bélanger, directeur général

Direction des ressources humaines
Jacques Rivard

Direction de la gestion financière
Vacant

Direction des systèmes de gestion
Vacant

Direction des ressources matérielles
Claudette Blais

Direction générale des opérations régionales
Michel Renaud, sous-ministre adjoint
Bernard Lavergne, directeur général adjoint
Eric-Yves Harvey, directeur général adjoint aux opérations de conservation de la faune

Direction des programmes municipaux
Jean Rioux

Directions régionales
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
Michel Brouillard

Saguenay — Lac-Saint-Jean
Francine Emond

Québec
Marc Gauvin

Trois-Rivières
François Guibert

Estrie
Pierre Levac

Montréal
Vacant

Laurentides-Lanaudière-Montérégie
André Laforte

Outaouais
Richard Chatelain

Abitibi — Témiscamingue
Pierre-Hugues Boisvenu

Côte-Nord
Robert DeNobile

Nouveau-Québec
Claude Despatie

Effectifs

Au 31 mars 1987, le Ministère comptait 2 066 postes autorisés, incluant les postes en région. Ils étaient répartis selon les niveaux d'emploi suivants:

Hors-cadres	5
Cadres supérieurs	72
Professionnels	437
Agents de maîtrise:	
— Fonctionnaires	28
— Agents de la paix	70
— Ouvriers	49
Techniciens et assimilés	246
Employés de bureau et assimilés	410
Agents de la paix	448
Ouvriers	301

Budget 1986-1987

	Budget modifié $	Dépenses $
Programme 01		
Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir		
Élément 01		
Soutien aux activités de loisir	6 639,8	6 465,7
Élément 02		
Soutien aux équipements de loisir	12 324,2	11 076,0
Élément 03		
Soutien aux organismes régionaux et de regroupement de loisir	7 119,1	7 108,1
Total du programme	**26 083,1**	**24 649,8**
Programme 02		
Promotion du loisir socioculturel		
Élément 01		
Loisir socioculturel	4 723,1	4 636,7
Élément 02		
Loisir culturel	1 593,7	1 592,2
Élément 03		
Loisir scientifique	820,8	820,1
Élément 04		
Loisir touristique	4 486,2	4 463,7
Total du programme	**11 623,8**	**11 512,7**
Programme 03		
Plein air, parcs et réserves		
Élément 01		
Promotion du plein air	778,6	778,6
Élément 02		
Parcs et réserves	49 310,5	48 053,7
Élément 03		
Implantation et amélioration d'équipements	12 850,1	12 162,7
Élément 04		
Société des établissements de plein air du Québec	511,2	316,2
Total du programme	**63 450,4**	**61 311,2**
Programme 04		
Promotion de l'activité physique et du sport		
Élément 01		
Activité physique et développement sportif de base	5 780,5	5 763,5
Élément 02		
Sport d'élite	8 196,2	8 135,9
Total du programme	**13 976,7**	**13 899,4**
Programme 05		
Gestion interne et soutien		
Élément 01		
Administration centrale	33 108,8	32 629,1
Élément 02		
Administration régionale	8 005,4	7 981,5
Élément 03		
Aide à la jeunesse et projets spéciaux	8 563,7	5 848,9
Total du programme	**49 677,9**	**46 459,5**
Programme 06		
Régie de la sécurité dans les sports	2 736,5	2 215,5
Total du programme	**2 736,5**	**2 215,5**
Programme 07		
Gestion des ressources fauniques		
Élément 01		
Amélioration et exploitation de la faune	16 302,9	16 225,7
Élément 02		
Territoires fauniques	1 244,2	965,1
Élément 03		
Protection et éducation	25 028,4	24 974,1
Total du programme	**42 575,5**	**42 164,9**
Total du ministère	**210 123,9**	**202 213,0**

Direction du Ministère

La Direction du Ministère a pour responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger, de coordonner et de contrôler les activités de l'ensemble du Ministère.

À ce titre, elle est appelée à se prononcer sur les choix de politiques et de programmes, ainsi que sur les objectifs qui les sous-tendent dans le but précis d'en évaluer l'opportunité et de réaliser leur intégration. Elle assure la coordination nécessaire entre les directions générales du Ministère et, le cas échéant, apporte les adaptations qu'elle juge appropriées.

La Direction du Ministère veille aussi au suivi des plans d'action découlant des objectifs du Ministère et s'assure du respect des calendriers de travail. Elle favorise la concertation dans la détermination des pratiques de gestion, suscite des échanges d'informations et de données, prépare le budget du Ministère et en coordonne le suivi administratif.

Secrétariat à l'évaluation et à la vérification des programmes

Mandat

- Conseiller les autorités du Ministère en matière d'amélioration de la productivité et d'évaluation des programmes.
- Développer et proposer aux autorités du Ministère des systèmes ainsi que des modes d'analyse et d'évaluation de la rentabilité des programmes et des activités offertes.
- Concevoir et mettre en oeuvre un plan annuel et pluriannuel de vérification permettant de déterminer si des contrôles suffisants existent quant à l'intégrité des opérations du Ministère, leur efficience et leur efficacité.
- Représenter le Ministère dans divers groupes interministériels de travail sur l'évaluation des programmes ou sur la vérification interne.

Réalisations

— Élaboration, à l'intention des autorités du Ministère, de documents d'orientation et de principes d'intervention en matière d'amélioration de la productivité.

— Mise en oeuvre de projets d'intervention en matière d'amélioration de la productivité, auprès de certaines directions générales et directions du Ministère.

— Contribution à certains travaux réalisés par le secteur de développement des initiatives privées.

— Production d'un document de réflexion et d'orientation afférent à la gestion par indices de productivité.

— Mise en oeuvre d'un plan annuel et pluriannuel de vérification des organismes subventionnés par le Ministère.

— Assistance technique auprès de certaines unités administratives du Ministère, afin d'analyser et d'interpréter les états financiers et les plans de résorption de déficit accumulé, soumis par des organismes subventionnés.

— Contribution aux groupes de travail interministériels mis sur pied par le Conseil du Trésor en matière d'évaluation de programmes et de vérification interne.

Prospective

Poursuivre toute initiative visant à l'accroissement de la rentabilité et de la productivité des opérations du Ministère. Une telle démarche devra cependant souscrire aux objectifs sous-tendant la réorganisation ministérielle prévue, en privilégiant les échanges intersectoriels ainsi qu'en facilitant les échanges fonctionnels entre les divers secteurs du Ministère.

Direction des communications

Mandat

- Conseiller la Direction et les gestionnaires sur toute question relative aux communications.
- Planifier les programmes de communication, en collaboration avec les différentes directions, et les évaluer.
- Coordonner les actions du Ministère en matière de communication, en collaboration avec tous les intervenants ministériels.
- Répondre aux besoins documentaires des différentes directions du Ministère.

Réalisations

Outre la production de divers outils de communication tels:

— Rédaction et diffusion de 158 communiqués de presse aux médias électroniques et écrits.

— Publication ou réédition de 225 imprimés (brochures, dépliants, affiches).

— Réalisation de cinq diaporamas et de 22 documents vidéo.

— Participation à 75 expositions.

— Organisation de 23 conférences et rencontres de presse.

— Prêt de 22 149 diapositives couleurs et don de 4 206 photos en noir et blanc.

La Direction des communications a réalisé des projets de plus grande envergure, soit:

— Poursuite de la mise en application de la politique de communication.

— Mise sur pied d'un outil de rétroinformation afin d'assurer une gestion adéquate de la communication des situations controversées.

— Création d'un comptoir d'accueil et de renseignements réunissant les diverses unités administratives oeuvrant dans ce secteur, au siège social du Ministère. Cette opération a été réalisée afin d'améliorer les relations avec les citoyens.

— Campagnes d'information et de promotion portant d'une part sur le réseau des parcs et ayant pour thème « PARCourez » et d'autre part sur la lutte au braconnage, dont le thème était « Braconner, c'est voler ». De plus, la Direction fait régulièrement de la publicité sur les activités de chasse et de pêche dans les parcs et réserves fauniques du Québec.

— Développement d'un matériel d'information de base commun à tous les parcs.

— Campagne d'éducation sur le piégeage humanitaire.

— Tenue d'une consultation publique concernant la pêche commerciale au lac Saint-Pierre.

— Tenue d'audiences publiques portant sur la politique globale du sport.

— Organisation du Rendez-Vous Kino.

— Conception d'une campagne de promotion sur le loisir visant à présenter celui-ci comme essentiel à l'équilibre et à l'épanouissement de la personne.

— Participation à divers événements populaires d'importance tels: Carnaval de Québec, Jeux du Québec, Marathon international de Montréal, Championnats mondiaux de canot-kayak, Semaine de la conservation de la faune.

Prospective

La Direction des communications entend poursuivre ses campagnes publicitaires sur le réseau des parcs ainsi que sur la lutte au braconnage et amorcer celle portant sur le loisir. Elle verra aussi à compléter le matériel d'information de base commun à tous les parcs.

Enfin, dans le but d'améliorer les services à la clientèle, sera effectué un effort d'uniformisation des points de renseignement au niveau des directions régionales du Ministère.

Service juridique

Mandat

• Répondre aux besoins juridiques du Ministère notamment par des opinions juridiques, des contrats, l'analyse de réclamations et autres conseils comportant des aspects reliés au droit, ainsi que par la rédaction et l'interprétation des lois et règlements dont l'application relève du Ministère.

Réalisations

— Préparation du projet de loi 153 modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs, du projet de loi 9 abolissant le Conseil de la faune et du projet de loi 126 modifiant la Loi concernant les environs du parc du Mont-Sainte-Anne.

— Réponses à de nombreuses demandes de conseils portant sur des réclamations et poursuites concernant le Ministère. Le Service a également fourni de multiples avis sur des matières relevant de la juridiction du Ministère.

— Participation aux étapes du processus d'appel d'offres pour des concessions ainsi que pour divers projets de développement dans les territoires dont la gestion relève du Ministère, y compris la rédaction des ententes qui y sont reliées.

— Préparation et participation à des cours de formation donnés aux agents de conservation de la faune sur les amendements survenus aux lois et règlements administrés par le Ministère.

— Analyse et traitement de près de 8 000 infractions par le Service des infractions, dont il est responsable.

Direction du Secrétariat et de la Recherche socio-économique

Concertation et suivi des dossiers

Mandat

• Fournir le soutien administratif au comité des sous-ministres et au comité de direction, ainsi

qu'à tout autre comité auquel participent les membres de la direction.

- Assurer la coordination du traitement des dossiers suivants:
  - — Coopération interprovinciale et fédérale-provinciale;
  - — Coopération avec l'étranger;
  - — Application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, laquelle implique des relations avec le ministère des Affaires municipales, les municipalités régionales de comté et le Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation;
  - — Préparation des dossiers techniques en vue d'assurer la participation du Ministère aux réunions du Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR).
  - — Comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en matière de loisir et d'activités communautaires;
  - — Relations interministérielles de planification et de concertation.
- Administrer les demandes adressées au Ministère, coordonner et superviser auprès des différentes directions les activités requises en vue d'assurer l'application et le respect des articles de la loi visant à faciliter l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels; exercer le rôle d'interlocuteur de la Commission d'accès à l'information.
- Assurer la mise à jour du « tableau de bord ministériel ».

Réalisations

L'exercice 1986-1987 étant le deuxième où le Secrétariat du Ministère assumait tels quels les mandats qui précèdent, ses priorités ont été orientées vers des tâches de soutien administratif à la direction du Ministère, soit:

— La consolidation des mécanismes de préparation et de suivi des réunions du Comité de direction, notamment par la création du « tableau de bord », afin d'assurer le suivi des grands dossiers du Ministère.

— L'implantation d'un mécanisme et de procédures de préparation, de cheminement et d'approbation des documents rédigés par les unités administratives du Ministère et destinés au Conseil exécutif;

— L'aide au soutien administratif et au suivi relatifs aux réunions de travail entre des membres du cabinet du Ministre et des fonctionnaires.

Au chapitre de ses responsabilités de coordination des dossiers à caractère intergouvernemental et interministériel, le Secrétariat a mené les actions suivantes:

— Coordonner la réalisation des missions et des actions de coopération qui avaient été retenues, soit par la Commission permanente de coopération franco-québécoise, soit par la Commission permanente Québec/Communauté française de Belgique, soit par la Sous-commission belgo-québécoise, soit, enfin, par le Comité permanent Wallonie-Québec, dont:
  - l'importation en provenance de la France d'applications informatiques reliées au loisir et à la faune;
  - les échanges d'expertises et de connaissances scientifiques entre le Musée d'histoire naturelle de Paris et le Jardin zoologique du Québec;
  - les échanges technologiques entre le Parc Miguasha et le Musée d'histoire naturelle de Paris;
  - les échanges socioculturels entre les citoyens du troisième âge du Parc du Saguenay et du Parc national des Cévennes, en France;
  - la collaboration du Québec à la confection, par la Communauté française de Belgique, d'une banque d'information sur le loisir touristique;
  - la participation d'entraîneurs québécois de haut niveau en football (soccer) à un stage organisé par la Communauté française de Belgique;
  - les échanges de vingt jeunes, de part et d'autre entre le Québec et la Communauté flamande, qui partagent des intérêts pour des activités de loisir, des activités sociales, des études ou l'exercice d'une profession;
  - l'accueil de spécialistes étrangers responsables de parcs de la région de Madrid.

— Participer, à divers niveaux de représentation, à plusieurs activités interprovinciales et fédérales-provinciales dans les différents secteurs sous sa juridiction: jeunesse, sports et loisir, activité physique, faune, parcs, pêche sportive et protection des habitats.

— Présenter des communications techniques ou scientifiques à l'occasion de la tenue de symposiums, colloques ou congrès, à caractère national ou international.

— Coordonner la préparation et la transmission d'avis aux Municipalités régionales de comté (MRC) afin d'apporter des modifications à leurs schémas d'aménagement. Ces avis ont porté notamment sur la protection et la mise en valeur de la faune et des territoires récréatifs ainsi que sur le développement des équipements de loisir. Ils faisaient état des objections du Ministère à certaines dispositions réglementaires des MRC, pouvant aller à l'encontre du mandat et des activités du Ministère.

— Coordonner la préparation de dossiers techniques en vue de soutenir la position ministérielle lors des réunions hebdomadaires du COMPADR, qui décide notamment de la position gouvernementale à adopter à l'égard des questions d'aménagement et de développement.

— Assurer la poursuite des travaux du Comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en:

  • préparant, dans le cadre de la tenue du « Sommet québécois du loisir », la promulgation d'une *déclaration gouvernementale* sur la concertation scolaire-municipale en matière de loisir, de culture et d'activités communautaires;

  • animant le travail d'un sous-comité interministériel chargé d'assurer la coordination des divers programmes d'aide aux équipements pouvant avoir une vocation communautaire.

Enfin, en ce qui concerne l'application de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels, l'accent a été mis sur:

— La tenue de sessions de formation et de recyclage pour le personnel du Ministère le plus immédiatement visé par l'une ou l'autre des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels. Plus particulièrement:

  • les répondants ministériels;

  • les gestionnaires des fichiers ministériels déclarés à la Commission d'accès à l'information;

  • les agents de conservation de la faune.

— La sensibilisation de l'ensemble du personnel du Ministère aux principales dispositions de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels, par la publication d'une série d'articles dans le journal interne du Ministère, « L'Aperçu ».

Prospective

La rationalisation des processus de suivi et de cheminement des documents qui supportent le fonctionnement du bureau des sous-ministres, ainsi que la prise de décision, sera poursuivie.

Un effort particulier sera de plus effectué, dans le cadre de la politique de communication interne, pour accroître et améliorer la diffusion des décisions et des dossiers susceptibles d'être nécessaires à diverses catégories d'employés dans l'accomplissement de leurs tâches.

En matière de coopération intergouvernementale, le Ministère identifiera, avec le plus de rigueur possible, les projets de missions à l'étranger d'une part, et accentuera sa participation aux instances interprovinciales et fédérales-provinciales d'autre part. Ces actions de coopération se réaliseront dans les secteurs où une expertise est rendue nécessaire pour rentabiliser ou améliorer certaines opérations jugées prioritaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Ministère entend fournir un soutien technique aux municipalités qui désirent adopter des mesures de protection des sites fauniques et récréatifs dans le cadre de la préparation de leurs plans et règlements d'urbanisme. Cette demande s'inscrit dans une suite logique de la participation du Ministère à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui confère aux Municipalités régionales de comté (MRC) le pouvoir de concevoir des schémas d'aménagement. Comme les plans et règlements d'urbanisme des municipalités doivent être conformes aux schémas d'aménagement, le Ministère entend donc contribuer à la finalisation de l'opération qui consiste à faire en sorte que le monde municipal exerce ses responsabilités d'aménagement du territoire, notamment en protégeant la faune, son habitat, ainsi que les sites à potentiel récréatif.

Dans le cadre de l'application de la Loi d'accès à l'information, les employés du Ministère qui ont accès à des renseignements personnels seront davantage sensibilisés à la nécessité de protéger ces renseignements.

Dans le domaine de la concertation scolaire-municipale, des actions seront pourvuivies avec le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Éducation pour tenter de sensibiliser, de façon particulière, leurs partenaires (municipalités et organismes scolaires) que des enquêtes ont identifiés comme non-participants à des ententes scolaires-municipales pour fins de loisir et d'activités communautaires.

Analyse et recherche socio-économique

Mandat

- Effectuer un travail de recherche et d'analyse afin d'évaluer la nature quantitative et qualitative des besoins de la population en matière de loisir, de faune et de parcs, ainsi qu'un travail d'intégration afin de formuler des orientations à moyen et à long terme pour répondre à ces besoins.
- En regard de l'acquisition de connaissances:
  - — Maintenir à jour les données sur l'état de la recherche dans les différents secteurs du Ministère et apporter une aide au développement et à l'expérimentation de nouveaux modèles d'intervention;
  - — Effectuer ou faire effectuer les recherches, études, enquêtes, sondages et analyses nécessaires, notamment au plan de la statistique et des méthodes quantitatives.
- En regard de la prospective et de la planification stratégique:
  - — Identifier et analyser les phénomènes socio-économiques pertinents à la détermination des besoins, des politiques et des programmes en matière de loisir, de faune et de parcs, et mettre au point des indicateurs et des modèles de prévision pertinents;
  - — Proposer, à partir des recherches effectuées et des données accumulées, des hypothèses compréhensives de développement ainsi que des objectifs généraux et suggérer, si nécessaire, les adaptations requises pour intégrer les politiques du Ministère.

Réalisations

Réalisation en 1986-1987 de dix études spécifiques concernant différentes facettes des activités du Ministère. Ces recherches sont:

— Bibliographie sur le plein air, ouvrages québécois de 1972 à 1986.

— Connaissances, perceptions et attitudes des populations de quatre régions du Québec concernant le braconnage.

— Éléments déterminant la qualité de la pêche au lac Saint-Pierre selon les pêcheurs sportifs.

— Étude auprès des gestionnaires et usagers des zecs.

— Étude sur les réseaux d'hébergement (gîtes du passant, auberges de jeunesse, fermes de vacances et pourvoiries).

— Étude de marché sur les pourvoiries, offre et demande des non-résidents.

— Étude sur la pratique des activités physiques des Québécois, phase I.

— Évaluation de la semaine du Rendez-Vous Kino 1987.

— Participation aux activités de loisir socioculturelles.

— Système d'inventaire des ressources de loisir.

Le Service de l'analyse et de la recherche assure aussi la responsabilité du Secrétariat ministériel des études d'impacts sur l'environnement, en coordination avec le ministère de l'Environnement du Québec. Il apporte les modifications nécessaires au système d'inventaire des équipements de loisir sur le territoire québécois et répond aux nombreuses demandes sur le sujet. Il donne aussi des avis sur différents dossiers suivant les demandes du sous-ministre.

Prospective

Le service d'analyse et de recherche socio-économique poursuivra son programme de recherche, comme en témoigne la liste des principales études en voie de réalisation:

— Analyse coût-bénéfices des techniques de chaulage des lacs acides.

— Impact économique des organismes provinciaux subventionnés.

— Impact économique des pourvoiries.

— Impact économique (région de Québec) des territoires gérés par le MLCP en 1986-1987 et ceux de l'île d'Anticosti.

— Étude sur les attitudes et les besoins des femmes face au loisir.

— Étude sur les attitudes et les besoins des jeunes face à leurs loisirs.

— Étude sur les motivations et les besoins des adeptes du plein air.

— Étude sur la pratique des activités physiques des Québécois, phase II.

— Étude sur la valeur économique de la pêche sportive.

— Étude sur l'utilisation de l'ours noir.

— Évaluation des multiplicateurs régionaux pour l'ensemble des régions administratives du Québec, à l'exception de Montréal.

— Évaluation de la notoriété de la campagne de sensibilisation au phénomène du braconnage.

— Modèle économétrique pour déterminer la valeur d'un territoire.

— Opinion publique sur le braconnage, sur la chasse, sur le travail des agents de conservation et sur les actions gouvernementales pour préserver la faune.

— Opinion des trappeurs québécois sur la politique du trappage et évaluation de la récolte de certaines espèces d'animaux à fourrure.

— Rapport statistique du ministère pour 1985-1986.

— Système des éléments communs du MLCP.

Développement des initiatives privées

Mandat

- Identifier les champs d'activités et de services du Ministère auxquels le secteur privé (à but lucratif ou à but non lucratif) est susceptible d'être associé.
- Rechercher et élaborer les moyens ainsi que les modalités en vertu desquels les activités et services seraient confiés au secteur privé et apporter aux directions concernées le support nécessaire dans ces opérations favorisant le développement des initiatives privées.
- Identifier, rechercher et préparer des ententes avec des partenaires privés intéressés à assurer la promotion de même que la commercialisation de certains services et produits du Ministère ou situés dans les champs de juridiction de celui-ci.
- Identifier et mettre à contribution tous les mécanismes relevant du Ministère, du Gouvernement ou d'ailleurs, susceptibles non seulement de favoriser, mais aussi d'intensifier la création ainsi que le développement d'entreprises et d'industries dans les domaines de la récréation et du loisir.

Réalisations

— Le Groupe de travail sur le développement des initiatives privées a été mis en place en juin 1986. Il était constitué de neuf professionnels ou cadres supérieurs du ministère, d'un représentant du ministère du Tourisme et d'un représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce.

— Les travaux du Groupe de travail se sont poursuivis jusqu'en décembre 1986. Le Groupe a été démembré, tel que prévu, le 31 décembre 1986.

— Le rapport du Groupe de travail sur le développement des initiatives privées a été déposé et rendu public le 15 avril 1986. Il contient 126 recommandations touchant la majorité des champs d'intervention du Ministère. Plus de 3 000 copies de ce rapport ont été diffusées.

Prospective

Un comité de députés sera formé pour examiner le contenu du rapport et faire les recommandations qu'il jugera appropriées.

Le Ministère mettra sur pied une unité administrative légère et temporaire, rattachée au Bureau du sous-ministre pour coordonner la réalisation des mesures qui seront retenues.

Administration centrale

Direction générale de l'administration

Direction des ressources humaines

Mandat

- Mettre à la disposition des gestionnaires, dans le cadre du régime de la fonction publique, des services et des conseils qui permettent de gérer, de remplacer et de développer efficacement les ressources humaines du Ministère.
- Administrer ou coordonner, selon le cas, l'application des politiques, procédures, règles et pratiques s'appliquant à la gestion des ressources humaines du Ministère.
- Procurer le support professionnel et technique nécessaire aux gestionnaires, pour les appuyer dans leurs décisions et leurs attentes en matière de développement et de remplacement de leurs ressources humaines.

Réalisations

Développement, dotation et organisation administrative:

— Implantation d'un manuel de gestion des ressources humaines, conçu afin de favoriser l'imputabilité des gestionnaires.

— Révision et mise à jour du plan de délégation des pouvoirs en matière de ressources humaines.

— Élaboration de certaines politiques ministérielles en matière de gestion des ressources humaines et ce, à partir des orientations générales du Conseil du Trésor.

— Au cours de l'année, la direction des Ressources humaines a pris la responsabilité de l'organisation administrative. En plus de certaines études fonctionnelles, elle a procédé à la mise à jour des plans inférieurs d'organisation administrative.

— Conception de politiques ministérielles concernant:

a) l'évaluation du rendement des employés professionnels;

b) l'élaboration du programme d'aide aux employés.

— Affectation de 8 000 jours/personnes dans le cadre de la réalisation d'activités de perfectionnement.

— Service de consultation individuelle auprès des employés du Ministère.

— Élaboration du plan de développement du personnel de la conservation de la faune.

— Élaboration d'un plan d'action concernant le programme gouvernemental d'égalité en emploi.

— Maintien du programme de progression de carrière pour les employées fonctionnaires:

a) choix d'une candidate au programme de bourse d'études d'une année;

b) octroi de congés semestriels pour études à sept candidates;

c) octroi à vingt candidates membres du personnel de soutien, d'un congé avec solde pour études à temps partiel.

— Poursuite de la diffusion des programmes suivants:

a) programmes de formation des gestionnaires de premier niveau des parcs et réserves;

b) accueil et intégration à la tâche.

— Coordination des programmes suivants:

a) marketing public;

b) gestion des ressources matérielles;

c) utilisation du micro-ordinateur.

Relations de travail, santé et soutien administratif

— Interprétation et application des dispositions tenant lieu de convention collective de travail des employés auprès des gestionnaires du Ministère.

— Interprétation et application des différents règlements, lois et directives touchant les relations de travail.

— Participation, de concert avec les représentants du Conseil du Trésor, aux travaux de recherche reliés aux négociations de conventions collectives.

— Rôle d'assesseurs auprès des juges chargés d'entendre les causes, notamment dans les différents dossiers de règlement de griefs et assistance auprès des procureurs du Conseil du Trésor.

— Négociation — à titre de représentant du Conseil du Trésor — de la convention collective des agents de conservation de la faune avec leur syndicat, conformément aux principes de responsabilisation des ministères et organismes prévus à la Loi sur la fonction publique.

— Application de la Loi de la santé et sécurité au travail et des différents règlements afférents par divers moyens tels que information, formation et recherche, etc.

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

— Affichage effectué dans tous les endroits où la loi interdit de fumer.

— Mise sur pied d'une campagne d'information portant sur la nouvelle loi à l'intention de tous les gestionnnaires et employés du ministère.

— Sensibilisation des comités santé et sécurité au travail au contenu de la nouvelle loi.

Prospective

En 1987-1988, la Direction des ressources humaines poursuivra ses efforts de développement des politiques ministérielles et des outils de gestion et ce, afin de renforcer l'application des principes de responsabilité prévus par la loi 51.

À la suite des ententes conclues et de l'établissement de nouvelles conditions de travail pour les différents corps d'emploi, la Direction des ressources humaines procédera à la tenue de sessions d'information auprès des gestionnnaires et des responsables régionaux de la fonction « personnel », de manière à ce qu'ils aient accès aux nouveaux contenus.

Les efforts porteront principalement sur la mise en oeuvre des politiques de développement des cadres supérieurs, ainsi que sur l'évaluation du rendement et la poursuite du programme de formation des gestionnaires de premier niveau.

De plus, seront intensifiées les actions en matière d'égalité en emploi et l'on procédera à la bureautisation des fonctions de gestion du développement des ressources humaines.

Direction des systèmes de gestion

Mandat

- Conseiller le Ministère en matière d'organisation, de systèmes, de procédés administratifs et de méthodes de travail.
- Concevoir, développer et implanter des systèmes informatiques et bureautiques.
- Exploiter les systèmes opérationnels et gérer le parc des équipements informatiques.
- Conseiller les utilisateurs de l'informatique et de la bureautique.
- Conseiller le Ministère en matière de gestion documentaire.

Réalisations

— Études préliminaires portant sur les systèmes d'information pour les pourvoiries et les zecs ainsi que sur la gestion des dossiers d'infractions en matière de faune.

— Évaluation de la procédure et du système de gestion des subventions; mise en application des recommandations.

— Implantation d'un système de gestion de projet et de suivi des problèmes en exploitation.

— Poursuite des travaux relatifs à l'implantation d'une base de données d'intérêt ministériel sur le loisir.

— Développement et implantation chez l'utilisateur des systèmes: fiche de la grande faune (gros gibier), inventaire des immobilisations, dépositaires de permis et réservation pour la pêche quotidienne.

— Conception et réalisation d'une expérience-pilote pour un système d'information géographique.

— Suivi des différentes étapes reliées à l'implantation de la micro-informatique et du traitement de textes WordPerfect (70 systèmes implantés); soutien nécessaire à leur utilisation.

— Réalisation de travaux ad hoc découlant de 90 demandes diverses de traitement de données.

— Entretien et exploitation des systèmes informatiques du Ministère.

Prospective

Afin de répondre à la demande, la Direction continuera de coordonner l'implantation de la micro-informatique, particulièrement dans le domaine du traitement de textes sur micro-ordinateur et des échanges de données.

En matière de conception, de développement et d'implantation de systèmes, les ressources seront affectées aux travaux planifiés au plan de développement informatique 1987-1988.

Enfin, la Direction procédera à l'élaboration d'un plan d'informatisation du Ministère, qui déterminera les orientations pour les prochaines années.

Direction de la gestion financière

Mandat

- Apporter à la direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis, tant pour la préparation et la gestion du budget du Ministère que pour l'allocation de ses ressources. Également, proposer les politiques et normes appropriées.

Réalisations

— Aide-conseil portant sur les règlements et mécanismes gouvernementaux en matière de gestion financière, ceci afin de faciliter la réalisation des projets ministériels.

— Participation à divers groupes de travail et aide-conseil dans l'élaboration de modes et procédures à caractère tant administratif que financier, visant à harmoniser le fonctionnement des unités administratives.

— Soutien technique à la préparation, l'acheminement et le suivi des gestes administratifs liés à la gestion financière.

— Représentation du Ministère auprès des organismes centraux du Gouvernement tels le secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances [sur toute matière concernant la gestion financière].

— Coordination des travaux de chacune des étapes de la programmation budgétaire annuelle du Ministère.

— Traitement des demandes concernant les paiements de subventions; vérification du respect des normes et exigences fixées par le Ministère.

— Analyse, production de rapports et formulation de recommandations liées à l'évolution des budgets et des dépenses du Ministère.

— Analyses financières et analyses coûts et bénéfices effectuées à l'intérieur de chacun des domaines d'activités susceptibles de se prêter à des économies ou à des réaménagements de ressources favorables au Ministère.

— Suivi administratif et financier de certains projets spécifiques à caractère ponctuel.

— Contrôle des revenus du Ministère.

— Collaboration à l'élaboration du plan ministériel des immobilisations et suivi financier.

— Refonte de la structure de codification budgétaire par centre de gestion.

— Développement de l'informatisation des renseignements de gestion financière, en collaboration avec la Direction des systèmes de gestion et les organismes centraux du Gouvernement, oeuvrant en matière de crédits budgétaires.

Prospective

Pour la prochaine année, il est prévu que la Direction de la gestion financière conservera la plupart des mandats actuels, sauf celui de la gestion des subventions et celui de la gestion budgétaire des immobilisations, qui passeront à d'autres unités administratives.

Direction des ressources matérielles

Mandat

- Apporter à la Direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de gestion des ressources matérielles, d'acquisition et de disposition de biens, ainsi qu'en matière d'adjudication de contrats de service.

Réalisations

— Gestion de plus d'une centaine d'ententes d'occupation avec la Société immobilière du Québec, représentant un budget de l'ordre de 6,3 millions $ pour une superficie locative de 53 831 m^2.

— Réalisation de divers projets de réaménagement dans les régions administratives, pour un montant de 395 000 $.

— Gestion d'un budget de 3,5 millions $ destiné aux services de téléphonie et de radiocommunication.

— Modernisation du système de radio communication des agents de conservation de la faune et implantation de l'interconnection téléphonique.

— Amélioration des systèmes téléphoniques des services de renseignements et des services de réservations, et implantation du service téléphonique S.O.S. Braconnage.

— Traitement de plus de 5 360 demandes de biens et services représentant des dépenses totales de l'ordre de neuf millions $.

— Traitement de 428 déclarations de surplus de biens et de 836 demandes de transfert de biens et équipements.

— Dans le cadre de protocoles d'entente avec différents ministères, 562 969 colis et pièces de courrier ont été expédiés et 8 518,883 dépliants et publications.

— Manipulation par le Centre de distribution de plus de 300 916 colis et pièces de courrier et de 17 670,000 dépliants et publications pour les besoins du Ministère.

— Gestion d'un parc de 797 véhicules automobiles (achat de masse, immatriculation, cartes de crédit). Ce parc de véhicules représente des coûts d'opération de 2 196,679 $ pour l'exercice financier 1986-1987.

— Gestion d'un service de courrier et de messagerie.

Prospective

En 1986-1987, la Direction des ressources matérielles accordera un caractère prioritaire aux projets d'aménagement des différentes régions administratives et aux activités de réaménagement qui résulteront de l'implantation du nouveau plan d'organisation administrative supérieure. L'effort de normalisation des dépenses reliées aux services de télécommunications se poursuivra, notamment au niveau des services de téléphonie. La Direction entend également accroître son encadrement de la fonction approvisionnement, en favorisant la production de politiques, normes et procédures qui s'inscrivent dans le cadre d'une administration déconcentrée et d'une étroite collaboration avec les directions régionales.

Administration régionale

Direction générale des opérations régionales

Mandat

- Assurer la mise en oeuvre des programmes du Ministère dans ses divers champs d'activités; collaborer à leur application en ce qui concerne les subventions accordées dans les secteurs du loisir.
- Participer à l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère et identifier, pour fins de planification, les contraintes de réalisation susceptibles de les affecter. Également, faire valoir auprès de la Direction du Ministère les besoins ainsi que les préoccupations d'ordre régional; formuler des avis et recommandations appropriés à cette fin.
- Planifier la mise en oeuvre des programmes confiés aux directions régionales en matière de parcs, de plein air, de gestion et de conservation de la faune, ainsi que d'exploitation des équipements du Ministère; assurer et coordonner leur réalisation; effectuer le suivi nécessaire sur les résultats obtenus et appliquer ou proposer les modifications ou correctifs requis en cours d'exécution.
- Participer à l'élaboration des directives, normes et procédures du Ministère er matière de gestion et d'allocation des ressources, ainsi qu'au niveau de l'encadrement des services, en identifiant notamment les contraintes d'application; à ce chapitre, maintenir également — quant à leur respect et surveillance — les liens voulus avec les directions générales sectorielles qui en sont responsables au plan fonctionnel.
- Diriger, superviser et coordonner le travail en région. De plus, assurer la cohésion des interventions pratiquées en région et veiller à ce que le tout soit conforme aux orientations du Ministère.
- Servir de point d'appui lorsqu'il s'agit de déterminer les priorités du Ministère et sa programmation en matière d'immobilisations et ce, à partir des besoins exprimés et des demandes acheminées par les régions. Assurer aussi la coordination des travaux effectués en région; gérer le budget affecté à la mise en valeur et au maintien des équipements dont la gestion incombe aux directions régionales.
- Contribuer à l'évaluation des programmes et, le cas échéant, faciliter les interventions des services centraux sur le terrain. Servir d'agent de liaison et de courroie de transmission au moment de sensibiliser les gestionnaires et le personnel aux besoins et attentes du Ministère.
- Élaborer, mettre en place, gérer et évaluer les programmes s'adressant aux municipalités, ainsi qu'à leurs partenaires locaux et régionaux.
- Soutenir la modernisation et le développement des centres touristiques de ski alpin.
- Jouer, à l'égard des divers programmes d'assistance au loisir ainsi qu'auprès des organismes subventionnés, un rôle de liaison, de concertation, de soutien et d'assistance technique.

Réalisations

— Mise en application d'un plan de protection et de mise en valeur des berges du lac Saint-Jean.

— Mise en application, avec les organismes du milieu, du plan de développement de la zone limitrophe du parc du Saguenay.

— Démarches des directions régionales en vue de s'associer avec le secteur privé pour la gestion de certaines activités du Ministère, dans les parcs et réserves fauniques du Québec.

Dépenses de la Direction générale des opérations régionales

	Programme élément	Dépenses 1986-1987	Effectifs permanents 1986-1987	Effectifs occasionnels 1986-1987
Plein air, parcs et réserves	03-02	35 561,1 $	448	420,5
Gestion interne et soutien	05-01-02-03	9 349,1 $	228	54,7
Gestion des ressources fauniques	07-01-03	31 708,2 $	710	154,8
Total		**76 618,4 $**	**1 386**	**630,0**

— Mise en place de moyens pour contrer le braconnage.

— Intégration des agents de pêcheries du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) aux agents de la conservation de la faune.

— Collaboration au projet d'amendement des Lois sur la conservation et la mise en valeur de la faune et sur les parcs.

— Collaboration à l'élaboration d'un plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre.

— Élaboration d'un plan d'exploitation de pêche pour le lac Saint-Pierre.

Prospective

Conformément à son mandat, la Direction générale des opérations régionales entend mettre de l'avant diverses mesures susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs. Entre autres, elle participera à la révision des territoires fauniques, elle procédera à la réalisation des plans quinquennaux d'inventaire aérien sur la grande faune et élaborera ainsi que mettra en place un plan de protection des espèces anadromes et catadromes. Elle désire de plus accroître la production des pisciculture gouvernementales, particulièrement celles spécialisées dans la production du saumon.

En outre, la Direction verra à l'ajustement des limites des nouvelles régions administratives ainsi qu'à leur mise en place graduelle, conformément à la volonté gouvernementale. Elle favorisera aussi la rotation du personnel entre les directions régionales et les autres directions du Ministère.

Enfin, elle entend poursuivre l'application de la politique visant à accroître la participation du secteur privé à la gestion et au développement des activités dans les parcs et territoires fauniques du Québec.

Direction des programmes municipaux

Mandat

Dans le cadre des politiques du Ministère et en collaboration avec les directions tant sectorielles que régionales, offrir aux municipalités, ainsi qu'à leurs partenaires locaux et régionaux, un soutien approprié dans leurs tâches d'organisation et de développement du loisir.

- Élaborer, en collaboration avec les diverses directions du Ministère, des orientations en matière d'organisation et de développement du loisir aux niveaux régional et municipal.
- Faire ou commanditer des études, enquêtes, sondages et recherches nécessaires à la connaissance de l'état de développement du loisir, tant au niveau régional que municipal.
- Développer des instruments techniques de soutien aux municipalités en matière d'organisation et de développement du loisir.
- Élaborer, mettre en place, gérer et évaluer les programmes qui s'adressent aux municipalités ainsi qu'à certains organismes et partenaires des municipalités dans l'organisation et le développement du loisir.
- Soutenir les municipalités, individuellement ou collectivement, tant dans le développement que dans l'implantation d'équipements et d'espaces nécessaires à la pratique d'activités de loisir sur leur territoire.
- Soutenir l'action du Comité interministériel permanent sur la concertation scolaire-municipale en matière de loisir, ainsi que celle du Sous-comité de coordination interministérielle en matière d'implantation et d'amélioration des équipements publics servant à des fins communautaires de loisir et de culture.
- Coordonner l'ensemble des interventions des divers agents internes et externes en matière de loisir au niveau régional et municipal.
- Assurer centralement la concertation des divers agents internes et externes en matière de loisir au niveau régional et municipal.
- Soutenir les organismes qui représentent ou regroupent les municipalités dans le domaine du loisir.
- Assurer, en collaboration avec les directions sectorielles et régionales du Ministère, un soutien aux Conseils régionaux de loisir et à leur organisme de regroupement.
- Fournir un soutien aux centres communautaires de loisir ainsi qu'à leur organisme de regroupement et ce, en collaboration avec les directions régionales du Ministère et les municipalités concernées.

Réalisations

a) Soutien aux activités de loisir municipal

Dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal (PNSALM), lequel a pour objectif de soutenir les municipalités du Québec dans leur rôle de maître d'oeuvre de l'organisation et du développement du loisir sur leur territoire, le Ministère a apporté un soutien financier à 1 324 municipalités. Le total des subventions versées s'est chiffré à 5 500 000 $.

b) Soutien aux centres communautaires de loisir

Le Ministère a accordé un soutien financier aux centres communautaires de loisir ainsi qu'à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, laquelle regroupe la majorité des centres. Ces subventions sont accordées aux centres dans le but d'aider à la réalisation de leurs activités de loisir, tout particulièrement dans les quartiers populeux des villes. Elles visent également à encourager le bénévolat et la prise en charge du milieu. Les subventions ministérielles favorisent d'abord les centres dont la priorité est axée sur l'animation et la prise en charge du milieu par les membres, plutôt que les centres dont le seul but consiste à mettre sur pied des organisations de loisir destinées exclusivement à la consommation.

c) Soutien aux Conseils régionaux de loisir (CRL)

Une assistance financière a été accordée aux CRL ainsi qu'à leur organisme de regroupement (la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec inc.). Ces sommes d'argent ont été octroyées afin que ces organismes puissent assumer les responsabilités qui leur sont confiées par leurs membres ainsi que par le Ministère. Elles visent également le développement par lesdits organismes, de loisirs variés et accessibles à tous dans chacune de leur région, ceci par le biais de l'animation, de l'expertise-conseil, de la concertation et de la formation.

Le Ministère a confié aux CRL les mandats suivant au cours de l'année en titre:

- Soutien aux municipalités pour qu'elles assurent pleinement leur rôle de maître d'oeuvre en loisir.
- Élaboration, à la suite d'un inventaire effectué en 1985-1986 dans le secteur du plein air et du culturel (mandats du Ministère), d'une problématique et d'éléments de solution pour améliorer la situation dans chacune de leur région.
- Soutien à l'organisation des Jeux du Québec.
- Réalisation du plan d'action élaboré par les membres de chacun de ces Conseils, en vue de mieux répondre aux besoins de leur région en matière d'organisation de loisir.

d) Aide au développement des équipements de loisir

Dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL), les demandes de subventions reçues et analysées ont été réparties entre les volets suivants:

Volet 1. Projets immobiliers de loisir

Volet 2. Achat d'équipements mobiliers de loisir

Volet 3. Petits centres de ski alpin

e) Aide au développement du ski alpin

- Dans le cadre du volet ski de l'Entente Canada-Québec sur le développement touristique, versement de subventions pour la réalisation de projets acceptés depuis l'année précédente.
- Versement d'une subvention pour l'amélioration et la réouverture de deux centres de ski. Ces projets ont été subventionnés en collaboration avec l'OPDQ.
- Versement de la tranche finale de la subvention à l'Association des stations de ski du Québec pour le plan triennal de promotion et d'incitation à la pratique du ski alpin. La campagne publicitaire télévisée visant à augmenter le nombre de skieurs a été diffusée à la grandeur du Québec.
- Mise à jour annuelle du répertoire et de l'inventaire des centres de ski alpin du Québec. Production de statistiques portant sur les équipements des centres ainsi que sur leur fréquentation.

Prospective

Au cours de la prochaine année financière, la Direction des programmes municipaux verra à la mise en place de structures régionales de concertation et de soutien pour les nouvelles régions administratives gouvernementales. De plus, elle participera à l'élaboration d'un cadre de relations entre les municipalités et les associations de loisir et produira les outils afférents.

Enfin, la Direction examinera la possibilité de créer un programme de soutien à l'engagement des travailleurs en loisir et verra à accroître la participation des directions régionales du Ministère dans l'administration de l'assistance financière aux Conseils régionaux de loisir, ainsi qu'aux centres communautaires de loisir.

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Structure administrative

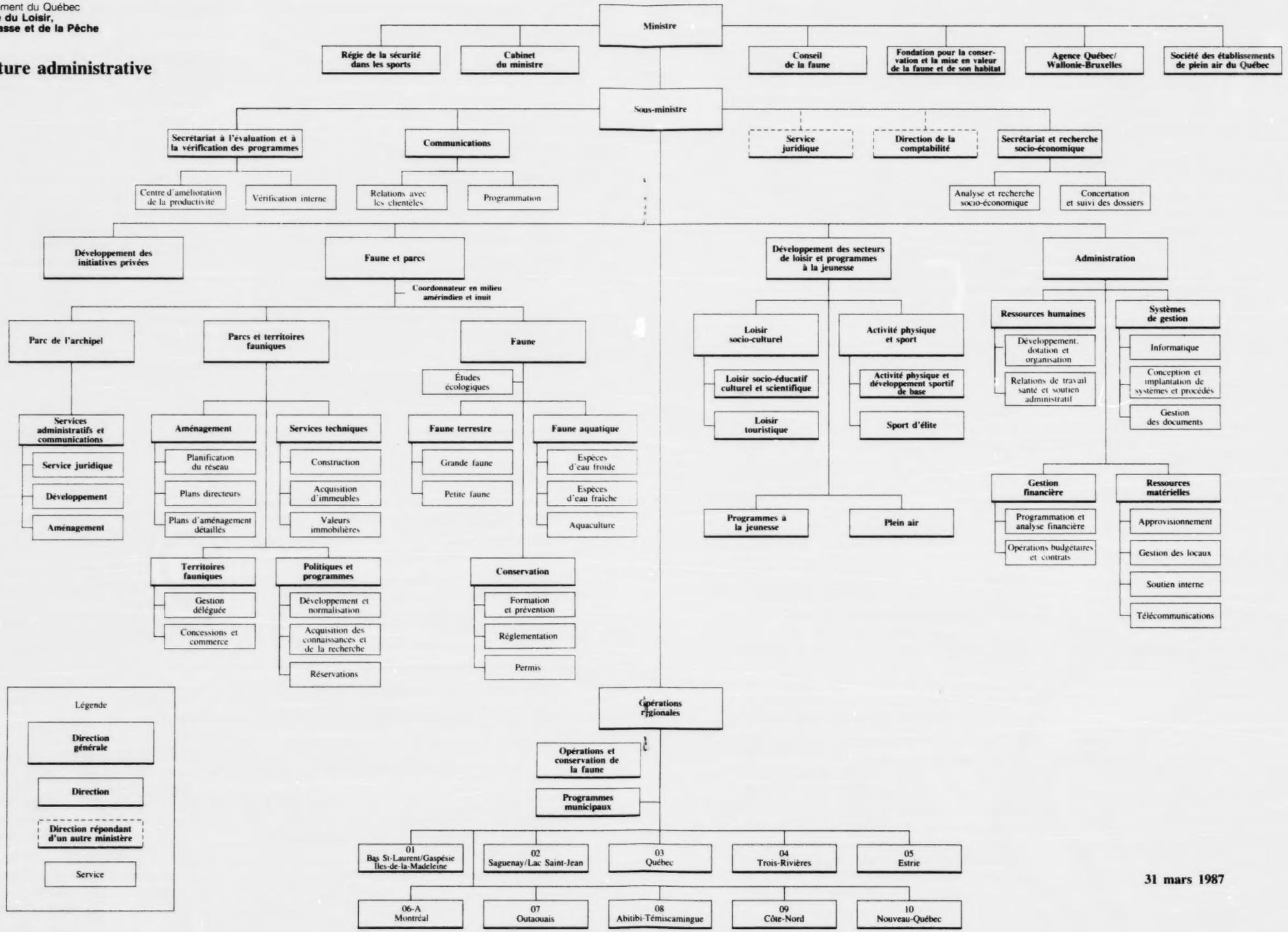

31 mars 1987

Développement des secteurs de loisir et des programmes à la jeunesse

Relations avec la clientèle

Mandat

- Promouvoir l'accessibilité au loisir pour les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les communautés culturelles et les familles.
- Coordonner l'élaboration de plans d'action ministériels intégrant les orientations des politiques gouvernementales: identification des mesures concrètes visant à accroître l'accessibilité au loisir pour ces clientèles. Assurer le suivi, la mise à jour de ces plans et procéder à leur évaluation.
- Assurer la concertation entre les directions du Ministère dans les domaines susceptibles de promouvoir une plus grande participation des clientèles désignées; s'assurer également de la consultation des clientèles quant aux politiques proposées et aux programmes de mise en oeuvre.
- Représenter le Ministère dans ses démarches auprès des instances gouvernementales, notamment le Secrétariat à la condition féminine, le Secrétariat à la politique familiale, l'Office des personnes handicapées du Québec, et auprès d'organismes du milieu concernant ces clientèles, comme l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées.

Réalisations

— Élaboration de plans d'action à l'égard des femmes et à l'égard des familles dans le but d'améliorer leur participation aux diverses formes de loisir.

— Coordination et promotion nécessaires à la mise en oeuvre du plan d'action visant l'intégration au loisir pour les personnes handicapées.

— Participation à la préparation des documents du Ministère pour la Conférence nationale du loisir, dans la perspective de la prise en compte des clientèles particulières.

— Concertation avec les intervenants ministériels, l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées, et coordination des actions visant à développer les diverses formes de loisir pour cette clientèle: plein air, tourisme, activités physiques et sportives, etc.

— Représentation du Ministère auprès des instances gouvernementales et des associations du milieu. Participation aux réunions du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat à la politique familiale, du Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Prospective

Afin d'améliorer la prise en compte des intérêts spécifiques des groupes cibles visés, la Coordination des relations avec la clientèle aura pour tâche d'assurer:

- le suivi des consensus issus du Sommet québécois du loisir et touchant les clientèles, notamment en représentant le Ministère sur le comité de travail qui traitera des personnes handicapées, des aînés et des femmes rencontrant des problèmes particuliers d'accès au loisir;
- la mise à jour et le suivi des plans d'action ministériels concernant les personnes handicapées, la condition féminine et les familles;
- la coordination de l'implication du Ministère dans le cadre de la politique familiale du gouvernement du Québec.

Direction générale du loisir socioculturel

La Direction générale du loisir socioculturel est chargée de l'administration des programmes reliés à la promotion du loisir socioculturel. À ce titre, elle administre les programmes suivant: soutien aux camps de vacances, soutien aux auberges de jeunesse, assistance aux activités et manifestations socioculturelles, soutien au loisir scientifique et enfin, soutien financier aux organismes volontaires de loisir.

Mandat

- Favoriser l'accessibilité des activités de loisir socioculturel à l'ensemble de la population et améliorer la qualité de leur pratique.
- Susciter la participation des intéressés à la mise sur pied et à la programmation des activités du secteur.

Loisir socio-éducatif

Mandat

- Augmenter la participation des Québécois aux activités socio-éducatives, soit celles qui visent la participation des individus aux entreprises et aux projets communautaires, de même que leur formation à la communication et à la coopération dans le domaine du loisir.
- Développer chez les citoyens la sociabilité et le sens de la solidarité.
- Permettre à certaines catégories de personnes de prendre en main l'organisation de leurs loisirs.

Réalisations

— Soutien financier à 147 organismes locaux de personnes handicapées, pour l'organisation d'activités de loisir.

— Assistance financière à quatre organismes provinciaux et à 34 organismes régionaux de loisir oeuvrant au bénéfice des personnes du troisième âge et des personnes handicapées.

— Collaboration à la réalisation de 681 projets, dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.

— Soutien financier apporté à l'organisation de 47 fêtes populaires régionales et fêtes municipales commémoratives, ainsi que de 45 fêtes autochtones et ethniques.

Prospective

La Direction générale du loisir socioculturel poursuivra ses efforts en vue de rendre les divers programmes de loisir socioculturel plus visibles aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Loisir culturel

Mandat

- Accroître la participation des Québécois aux activités culturelles.
- Inciter les citoyens à participer au développement de leur culture.
- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine des arts, des jeux récréatifs et des loisirs de collection.

Réalisations

— Soutien financier à la réalisation de 100 manifestations culturelles.

— Soutien financier à 158 projets d'activités de perfectionnement en loisir culturel.

— Soutien financier offert à 16 organismes provinciaux oeuvrant dans le domaine du loisir culturel: musique, théâtre, danse, loisir littéraire, artisanat, jeux récréatifs, loisir de collection, arts plastiques, cinéma, photo, télévision.

Prospective

La Direction générale du loisir socioculturel tentera d'impliquer les organismes provinciaux dans la réalisation des manifestations culturelles. Elle verra aussi à resserrer les liens entre les manifestations culturelles, les fêtes populaires et la Fête nationale.

Loisir scientifique

Mandat

- Augmenter la participation de la population aux activités de loisir scientifique et technique, qui visent à accroître la connaissance méthodique et la compréhension de l'homme et de son environnement.
- Contribuer à rendre les citoyens plus conscients de leur environnement naturel et les amener à participer à son amélioration.
- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine du loisir scientifique et technique.

Réalisations

— Collaboration à la réalisation de sept projets d'envergure nationale visant la sensibilisation et l'animation du grand public aux différentes formes du loisir scientifique et technique.

— Soutien financier octroyé à dix organismes provinciaux et à huit organismes régionaux oeuvrant dans le domaine du loisir scientifique et technique.

— Soutien financier et collaboration pour la mise en place et la réalisation en 1987 d'une exposition scientifique internationale.

Prospective

La Direction générale du loisir socioculturel continuera à développer la concertation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Une attention particulière sera portée à la préparation de l'Expo-science internationale, qui aura lieu à Québec, à l'été 1987.

Loisir touristique

Mandat

- Promouvoir l'accessibilité à une pratique vraiment sociale du tourisme, en vue de favoriser l'épanouissement culturel des citoyens.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de développement du loisir touristique, en prenant en compte les diverses retombées, notamment celles à caractère économique.
- Supporter financièrement les réseaux d'auberges de jeunesse et de centres de vacances.
- Appuyer des associations volontaires à caractère participatif, dans le but d'organiser des activités de loisir touristique.
- Appuyer le développement de centres de vacances pour les familles.
- Promouvoir, de concert avec les organismes du milieu et les municipalités, une action d'animation et d'incitation au développement du tourisme social.

Réalisations

— Subventions versées aux centres de vacances, aux auberges de jeunesse et aux organismes de loisir touristique.

— Application des mesures compensatoires quant aux normes de sécurité en place dans les édifices publics, les centres de vacances et les auberges de jeunesse et ce, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales.

— Participation au Comité interministériel chargé de préparer la Loi sur les établissements touristiques (C152) ainsi que la réglementation afférente.

— Consultation des organismes concernant la Loi sur les établissements touristiques.

— Mise sur pied de rencontres d'information afin de fournir des outils de travail aux gestionnaires des centres de vacances familiales.

— Contribution financière aux campagnes de promotion pour les centres de vacances familiales, les auberges de jeunesse et les camps de vacances.

— Émission de permis aux colonies de vacances et production de guides répertoires pour les centres de vacances (camps et bases de plein air), les auberges de jeunesse et les réseaux d'hébergement en milieu rural (fermes et gîtes du passant).

- Échanges portant sur l'état de développement du secteur loisir touristique au Québec; cette activité s'est tenue lors de rencontres avec la table sectorielle du tourisme.
- Études sur la satisfaction des clientèles des centres de vacances familiales.
- Réalisation d'une étude relative au financement des centres de vacances familiales.
- Réalisation d'un projet pour développer et vendre différentes formules d'association entre les centres de vacances familiales et les entreprises, au cours des basses et moyennes saisons de vacances.
- Étude en vue d'évaluer la faisabilité d'une agence de voyage grossiste pour le secteur du tourisme associatif.
- Contribution financière à la conception de cartes régionales portant sur les activités de plein air et les réseaux touristiques.
- Traitement de plus de 8 800 demandes d'échanges épistolaires originant de jeunes du Québec et d'autres pays dans le cadre des opérations du Bureau de correspondance du Québec (BCQ), ainsi que de 550 demandes de jumelage épistolaire de groupe à groupe.
- Participation à la préparation de la Conférence sectorielle sur le loisir touristique.
- Participation à la préparation du Sommet québécois du loisir.

Prospective

En vue de l'application de la Loi sur les établissements touristiques et de la réglementation consécutive, la Direction générale du loisir socioculturel portera une attention particulière à l'application des normes de sécurité et de salubrité dans les camps de vacances.

Direction générale de l'activité physique et du sport

Mandat

- Rendre la pratique de l'activité physique et du sport accessible au plus grand nombre de Québécois, conformément à leurs aspirations et dans les meilleurs conditions possibles de réalisation.

Réalisations

— Collaboration avec de nombreux interlocuteurs québécois intéressés par les dossiers de l'activité physique et sportive, notamment avec le Regroupement Loisir Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), la Société des sports du Québec, la Conférence du sport étudiant, la Conférence des organismes régionaux de loisir et la Fédération des commissions scolaires, pour ne nommer que les principaux.

— Élaboration et application de stratégies de collaboration au plan canadien, par le biais de la Conférence interprovinciale des ministres et de la Conférence fédérale-provinciale.

— Soutien financier ou technique apporté à quelques grandes manifestations populaires rejoignant autant la participation de l'élite que la participation massive des adeptes de la course sur route (ex: le Marathon international de Montréal, le Maski-Courons, le Marathon de la francophonie).

Prospective

Au cours de l'exercice 1987-1988, les actions de la Direction générale seront prioritairement axées sur la mise en oeuvre de la politique globale du sport qui sera rendue publique en mai 1987. Cette priorité d'action comporte bien sûr plusieurs facettes dont les principales sont:

— la simplification et le regroupement de certains organismes au niveau provincial;

— la mise en place de certains mécanismes d'harmonisation aux paliers provincial, régional et local;

— la révision de certains programmes d'aide financière, particulièrement pour les rendre conformes à deux objectifs importants de la politique qui visent à réduire les coûts de gestion, d'une part, et à accorder un soutien accru aux participants, entraîneurs et athlètes, d'autre part.

Par ailleurs, la Direction générale s'assurera de la continuité du programme Kino-Québec qui s'appuiera sur un nouveau type de modules et qui sera centré sur des objectifs et des clientèles mieux identifiés. Des actions particulières, reliées à l'amélioration de la condition physique, laissent croire qu'on puisse faire appel à d'autres organismes déjà sensibilisés à cette préoccupation.

Direction de l'activité physique et du développement sportif de base

Activité physique

Mandat

• Définir et mettre en place des politiques visant à améliorer ou à maintenir à un niveau optimal la condition physique de chaque Québécois, par le biais de la pratique régulière de l'activité physique.

Réalisations

— Consultation auprès des organismes locaux préoccupés par la gestion des modules Kino-Québec, dans le cadre des discussions relatives au réaménagement du programme Kino-Québec.

— Financement, supersivion et support d'un réseau de 51 modules Kino-Québec à travers le Québec.

— Réajustement du mandat des Modules Kino et des mécanismes de contrôle.

— Développement de stratégies particulières pour la région de Montréal.

— Tenue du 10e colloque annuel regroupant les coordonnateurs et les responsables des Modules Kino, des représentants d'organismes associatifs et du Conseil de la santé et des affaires sociales.

— Soutien au Comité de certification et d'accréditation en évaluation de la condition physique du Québec, et production d'un dépliant faisant la promotion de ses activités.

— Soutien à l'organisation de 30 Défis à l'entreprise.

— Réalisation du Rendez-Vous Kino 1987.

— Production d'une affiche et d'un dépliant à l'intention des bénéficiaires en salle d'attente des cabinets de médecins, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

— Réalisation d'études, d'enquêtes et d'avis relatifs à la pratique de l'activité physique par la population québécoise, en collaboration avec divers organismes dont le groupe Sociétal.

— Expérimentation d'un programme d'intervention auprès des jeunes de 6 à 18 ans en milieu scolaire.

— Développement d'un programme d'intervention auprès des aînés.

— Présence du kiosque Kino-Québec à des événements populaires.

— Participation aux réunions de trois comités de travail fédéral-provincial sur la condition physique.

Développement sportif de base

Mandat

- Offrir aux Québécois l'opportunité de s'initier, de se récréer et, pour certains, de se perfectionner par le biais d'une pratique sportive reconnue, qui pourra éventuellement contribuer au développement optimal de leurs capacités.
- Orchestrer l'action des organismes de sport en milieu d'éducation.
- Soutenir des programmes s'adressant aux intervenants sportifs en milieu d'éducation.
- Coordonner l'action d'une multitude d'intervenants locaux, régionaux ou nationaux oeuvrant avec les municipalités.

Réalisations

— Soutien technique et financier apporté à plus d'une quarantaine d'organismes régionaux oeuvrant dans le secteur du développement sportif de base.

— Soutien technique et financier aux organismes québécois oeuvrant dans le secteur du développement sportif de base.

— Soutien technique et financier à la réalisation des Jeux du Québec régionaux et à la finale des Jeux du Québec.

— Participation à la table nationale de concertation en matière de développement sportif de base.

— Soutien technique et financier aux organismes agissant en matière de sauvetage aquatique et en matière de sécurité en motoneige.

— Soutien technique et financier accordé à plus de 300 clubs de motoneigistes.

Direction du sport d'élite

Mandat

- Réaliser l'implantation de la Politique québécoise de développement de l'excellence sportive.
- Assurer la coordination du développement de l'élite sportive québécoise dans le cadre d'un plan global, incluant:

a) la formation et le développement des cadres sportifs et des entraîneurs;

b) l'amélioration des conditions d'entraînement;

c) le soutien aux athlètes, tant dans le cadre de l'entraînement que dans celui de la compétition.

- Concevoir et mettre en application des programmes visant le perfectionnement sportif des athlètes les plus doués, en vue de leur participation aux compétitions nationales et internationales.
- Concerter et planifier les ressources spécialisées en matière d'excellence sportive susceptibles d'être disponibles sur le territoire québécois.
- Contribuer à promouvoir l'excellence dans la pratique sportive auprès de la population québécoise.

Réalisations

— Administration du programme d'assistance financière des 48 organismes unisport de premier et de deuxième niveaux de financement.

— Gestion d'un programme de soutien au développement de l'excellence sportive s'adressant aux fédérations sportives dont la discipline débouche sur les grands jeux internationaux. Ce programme vise la participation d'athlètes et d'entraîneurs à des camps d'entraînement, ainsi qu'à des sessions de perfectionnement préparatoires aux compétitions internationales.

— Gestion d'un programme de soutien aux clubs sportifs québécois avec, comme objectif prioritaire, l'engagement d'entraîneurs de haut niveau. Ce programme a touché 435 clubs sportifs et soutenu la nomination ou le maintien de 143 entraîneurs du Québec.

— Gestion d'un programme de soutien financier direct à 226 athlètes en développement, par le biais de bourses d'entraînement. Ce programme s'adresse également aux athlètes étudiants ou travailleurs.

— Réalisation de plusieurs études reliées au domaine du développement de l'excellence sportive, notamment:

- Étude des besoins économiques des athlètes d'excellence et de relève du Québec;
- Étude sur les clubs sportifs québécois;
- Étude sur l'impact économique des fédérations sportives québécoises;
- Étude et conception méthodologique d'un rangement prioritaire des disciplines sportives au Québec.

Direction du plein air

Mandat

- Favoriser le développement du loisir de plein air en:
  - — soutenant les fédérations de plein air;
  - — assistant financièrement les bases de plein air;
  - — fournissant l'encadrement nécessaire au développement des pratiques du plein air dans les municipalités, les parcs et autres territoires publics.

Réalisations

— Assistance financière et technique dispensée à neuf fédérations de plein air. Ces fédérations assument des tâches d'encadrement, d'information et de formation. De plus, un montant a été versé à l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées.

— Subventions accordées à 19 bases de plein air.

— Entente avec les 19 bases de plein air concernant le retrait des subventions accordées à ces organismes. Ce retrait s'étalera sur cinq ans à partir de 1987-1988 jusqu'en 1991-1992, à raison d'une diminution de 20 % par année.

Prospective

Pour 1986-1987, la Direction du plein air entend développer, en collaboration avec les autres secteurs du Ministère, des politiques et des programmes de:

- promotion et d'éducation du loisir de plein air en milieu naturel et en milieu urbain;
- reconnaissance et de soutien technique et financier d'organismes régionaux et provinciaux de plein air;
- de soutien technique et financier aux centres, bases et sites de plein air sur l'ensemble du territoire.

Elle verra de plus à assurer la représentation du Ministère auprès des divers organismes de loisir oeuvrant dans le secteur du plein air, et à préciser avec eux les rôles et mandats de chacun, évitant ainsi les dédoublements. Enfin, elle élaborera une politique globale sur le plein air.

Direction des programmes à la jeunesse.

Mandat

- Élaborer, proposer et tenir à jour un plan d'intervention pour le Ministère en matière de loisir et de jeunesse.
- Exercer un rôle conseil auprès des autorités du Ministère et des directions sectorielles en ce qui concerne les besoins de la jeunesse en matière de loisir.
- Assurer la concertation opérationnelle auprès des autres ministères et organismes en ce qui a trait au dossier général de la jeunesse en matière de loisir.
- Promouvoir, développer, gérer et évaluer les programmes sous sa responsabilité (Jeunes volontaires, Chantiers de jeunes bénévoles, programmes de soutien financier aux organismes provinciaux et régionaux du secteur socio-éducatif dont la clientèle est formée de jeunes, programme d'échanges de jeunes entre le Québec et la Flandre).

Rélisations

— Proposition d'un plan d'action pour réorienter l'action du Ministère en ce qui concerne la promotion et le soutien à l'innovation en matière de loisir.

— Préparation d'un document de réflexion permettant d'identifier l'axe de communication à retenir pour promouvoir le loisir.

— Préparation d'un tableau récapitulatif portant sur l'ensemble des interventions jeunesse en matière de loisir.

— Préparation d'un projet de plan triennal en matière de jeunesse à l'intention de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française.

— Prise en charge complète de la gestion du programme Jeunes volontaires, après un transfert négocié de juridiction de la part du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

— Implantation et rodage des nouveaux mécanismes de gestion pour relancer le programme Jeunes volontaires à présent entièrement géré par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. À cette fin, régionalisation de la gestion du Programme, après consultation des intervenants et en concertation avec les directions régionales et les unités de contrôle financier.

— Analyse de la faisabilité de la gestion par le ministère de l'Éducation du budget de formation du programme Jeunes volontaires.

— En janvier 1987, révision du programme Jeunes volontaires et de son mode de gestion, après consultation de la base et des intervenants, et implantation de nouvelles dispositions administratives.

— Révision, en concertation avec le Mouvement québécois des chantiers, du programme Chantiers de jeunes bénévoles et implantation du nouveau programme.

— Contribution à la mise sur pied et à la réalisation de 31 chantiers de jeunes bénévoles.

— Assistance financière à quatre organismes provinciaux et à dix organismes régionaux de loisir oeuvrant dans le secteur socio-éducatif jeunesse.

— Organisation d'un échange entre une vingtaine de Québécois et de jeunes de la communauté Flamande de Belgique.

Prospective

En ce qui concerne le programme Jeunes volontaires, il est envisagé de régionaliser la gestion du budget de formation et de resserrer les mécanismes de concertation entre l'équipe centrale et les régions.

Relativement au programme Chantiers de jeunes bénévoles, il est envisagé de considérer de nouveaux moyens de soutenir la viabilité financière de l'organisme gestionnaire, le Mouvement québécois des chantiers.

Faune, parcs et territoires fauniques

Coordination des activités en milieu amérindien et inuit

Mandat

- Conseiller les autorités du Ministère sur toute affaire concernant les Amérindiens et les Inuit; participer aux travaux des groupes de travail et des comités chargés d'étudier ces questions.
- Surveiller la mise en application de la législation découlant de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Cris et Inuit), de la Convention du Nord-Est québécois (Naskapis) et, plus particulièrement, de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., chap. D-13.1).

Réalisations

— Contribution à la bonne marche du Secrétariat du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage.

— Versement d'un montant de 2 071 013 $ à l'Administration régionale Kativik, dans le cadre du Programme d'aide aux activités de chasse, de pêche et de piégeage des Inuit (L.Q. 1982, chap. 47); supervision du programme.

— Participation à la réunion mensuelle des coordonnateurs des activités en milieux amérindien et inuit au Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA) et aux comités de développement économique et communautaire du SAA.

— Participation aux négociations du Québec avec l'Association des Inuit du Labrador, sous la responsabilité du SAA.

— Participation aux travaux relatifs à l'octroi de 600 000 $ dans le cadre de l'aide financière aux programmes de loisir à des communautés ou organismes autochtones.

— Participation aux négociations globales avec le Conseil Attikamek-Montagnais, sous la responsabilité du SAA.

— Participation à la préparation d'un accord avec les Hurons dans le domaine de la chasse et de la pêche.

— Coordination des actions pour mettre en vigueur les Règles de procédure relatives au droit de premier choix des pourvoiries, ceci dans le cadre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ainsi que celle du Nord-Est québécois.

— Participation au groupe de travail Algonquin-MLCP.

Prospective

En 1987-1988, la Coordination des activités en milieu amérindien et inuit entend poursuivre sa participation aux négociations globales avec le conseil Attikamek-Montagnais et recommander des éléments d'ententes que le Ministère pourrait conclure avec certains groupes autochtones, dans le respect de leurs droits et dans celui des autres utilisateurs de la faune.

Par ailleurs, il entend instaurer un système d'information sur l'état de réalisation du déroulement des ententes formelles qui lient le Ministère à divers groupes d'autochtones ainsi que préparer et recommander, en concertation avec les autres organismes gouvernementaux, un programme d'information à l'intention de toutes les catégories d'utilisateurs de la faune et visant à les sensibiliser au respect de leurs droits respectifs.

Direction du parc de l'Archipel

Mandat

- Planifier diverses interventions visant à mettre en valeur le milieu hydrique dans la région métropolitaine de Montréal.
- Améliorer l'offre en espaces verts dans cette région à des fins de pratique d'activités de plein air, en tenant compte principalement du potentiel hydrique.
- Identifier, protéger et améliorer les habitats fauniques de la région métropolitaine.
- Susciter la participation et la concertation des partenaires dans le développement du parc.

Réalisations

— Finalisation des 82 ententes d'assistance financière conclues avec une quarantaine de municipalités en 1985.

— Mise à jour des voies et moyens d'aménagement des rives de la région métropolitaine à des fins

de plein air et de faune, en tenant compte du rapport de faisabilité du Projet Archipel.

— Participation au Comité interministériel du Vieux-Port.

— Gestion de l'entente-cadre avec la Ville de Longueuil.

Prospective

La Direction du parc de l'Archipel négociera éventuellement une entente fédérale-provinciale quant à l'aménagement des rives de la région métropolitaine à des fins de plein air et d'habitats fauniques. De plus, elle invitera le secteur privé à participer aux projets retenus.

Direction générale de la faune

Les efforts de la Direction générale de la faune ont été consacrés à assurer adéquatement sa mission de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats, en concertation avec tous les partenaires impliqués, tant gouvernementaux que privés.

Plus particulièrement, la Direction s'est impliquée dans la rédaction d'un projet de politique sur la conservation des habitats fauniques, qui devrait se traduire au cours de la prochaine annnée par l'adoption des mesures législatives spécifiques à cette fin.

Par ailleurs, les démarches requises en vue de l'instauration d'un mécanisme de financement pour la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat ont été réalisées, de façon à permettre à cet organisme d'assumer pleinement le mandat qui lui avait été confié lors de sa création.

Enfin, la Direction a réalisé pour une première année, la mise en place de la politique de financement des organismes provinciaux de la faune. Elle a de plus exercé une représentativité à différents colloques ainsi que congrès provinciaux et nationaux.

Etudes écologiques

Mandat

- Assurer le maintien, l'amélioration et la protection des habitats fauniques sur le territoire québécois.
- Effectuer des travaux d'analyse et de recherche relatifs aux processus écologiques, ainsi qu'aux exigences de la faune en matière d'habitat.
- Effectuer des recherches et analyses d'impact sur les projets ponctuels et majeurs de développement susceptibles de perturber l'habitat ou le mode de vie des espèces fauniques; présenter les recommandations appropriées.

Réalisations

— Mise à jour de l'inventaire et de la cartographie des habitats fauniques essentiels.

— Préparation d'un projet de mesures législatives relatif à la conservation des habitats fauniques.

— Suivi du dossier sur les espèces menacées.

— Élaboration de plans d'aménagement de ravages de cerfs de Virginie.

— Recherches relatives aux processus écologiques et aux exigences de la faune en matière d'habitat.

— Participation à la mise en oeuvre du « Guide des modalités d'intervention en milieu forestier ».

— Production d'un Guide d'amélioration et de restauration de l'habitat du poisson dans les petits cours d'eau.

— Coordination de dossiers d'analyses d'impact d'intérêt national:

- Projet d'endiguement au lac Saint-Pierre.
- Projet d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
- Précipitations acides.
- Projet Archipel.
- Endiguements Haut-Richelieu.

Prospective

Le Service des études écologiques continuera ses travaux sur la caractérisation des habitats fauniques, leur importance et les méthodes d'aménagement pour en augmenter la productivité.

De plus, le Service validera l'inventaire, la classification et la cartographie des habitats fauniques, tout en continuant la production de guides de conservation des habitats en regard d'activités affectant le milieu. Il apportera aussi son concours à diverses études écologiques ainsi qu'au développement de techniques d'évaluation des habitats fauniques, et poursuivra la réalisation des tâches nécessaires à l'adoption éventuelle d'un projet de loi sur les habitats fauniques.

Enfin, il poursuivra ses efforts d'information et d'éducation de la population sur l'importance des habitats fauniques, afin de s'assurer de l'appui indispensable au maintien, à l'amélioration et à la protection des habitats fauniques sur le territoire québécois.

Direction de la faune terrestre

Mandat

- Appuyer le maintien et l'utilisation optimale de la faune terrestre, en se basant sur des politiques d'aménagement, de gestion et de recherche ainsi que sur une exploitation rationnelle des espèces.

Réalisations

— Suivi du programme provincial d'enregistrement du gros gibier et de ses prédateurs; développement d'un système d'accès direct à la banque des données de chasse au gros gibier et de détermination de l'âge du gros gibier récolté.

— Production finale des plans tactiques sur l'ours noir et le boeuf musqué.

— Production du Manuel de gestion de la grande faune et d'un guide d'utilisation des immobilisants physiques et chimiques sur les animaux sauvages.

— Établissement d'une norme déterminant la contamination des abats d'orignaux et des cerfs par le cadmium.

— Production d'un plan de gestion de l'orignal; étude de l'exploitation de l'espèce par la chasse sportive et les programmes d'inventaires aérien; production de normes d'interprétation de statistiques de chasse à l'Orignal; étude de la dynamique des populations d'orignaux de la taïga et de l'influence de diverses pressions de chasse sur la densité des orignaux ainsi que détermination de l'impact de la réduction des prédateurs sur les populations.

— Étude des populations de cerfs, de leur exploitation et identification des habitats essentiels par le biais des programmes d'inventaire aérien; détermination du nombre de permis pour la chasse des biches et des faons; élaboration d'un système de suivi (indicateurs) de l'état des populations, développement d'une technique d'inventaire des densités et évaluation de diverses stratégies d'exploitation des populations de cerfs à Anticosti.

— En collaboration avec la région du Nouveau-Québec, réalisation du plan d'action sur le caribou, c'est-à-dire évaluation de la population de caribous des troupeaux de la rivière George et de la rivière aux Feuilles; suivi des migrations du troupeau de la rivière George; amorce d'étude sur la nutrition, le comportement, les parasites et la qualité de la viande; évaluation de la condition physique; étude de l'habitat et évaluation de la biomasse de nourriture disponible.

— Inventaire du caribou de la Côte-Nord (zone 18).

— Étude de la dynamique de la population de boeuf musqué du Nouveau-Québec.

— Élaboration d'un questionnaire d'enquête sur la clientèle utilisatrice de l'ours noir; suivi de l'exploitation par la chasse sportive; validation des lectures d'âge, développement d'indices d'abondance à l'aide du marquage; élaboration d'un fichier informatisé sur les caractéristiques physiques; étude sur la reproduction de cette espèce, évaluation de la qualité de sa fourrure en fonction de la période de l'année et incidence des trichines (Trichinella spiralis) sur ce carnivore.

— Mise au point d'une méthode d'inventaire des populations d'ours blanc; implication des autochtones à l'aménagement de l'ours blanc, par leur participation à la cueillette d'informations sur les animaux récoltés.

— Développement d'une méthode d'estimation de l'abondance du loup, mesure des effets de la réduction des loups sur les populations de cerfs et de castors de la réserve Papineau-Labelle.

— Réalisation du plan tactique sur les gélinottes, afin de cerner les problèmes et les orientations des travaux devant être privilégiés pour cette espèce.

— Étude sur la dynamique des populations de lynx du Canada, du raton laveur, de la martre d'Amérique et du rat musqué.

— Réalisation d'une étude sur les populations de cormoran à aigrette dans l'estuaire du Saint-Laurent.

— Inventaire aérien de la sauvagine dans le haut-estuaire du Saint-Laurent.

— Participation au programme d'introduction des tétras de savane à l'île Anticosti.

— Participation à l'étude sur la migration automnale de la grande oie blanche.

— Rédaction d'un plan d'aménagement et de gestion de la baie Lavallière.

— Participation à l'étude du renard roux dans la réserve faunique des Laurentides.

— Poursuite du programme de réintroduction du faucon pèlerin à Kamouraska.

— Participation à l'inventaire aérien du canard noir avec le Service canadien de la faune, afin de déterminer les niveaux de population au Québec.

— Mise au point d'une formule de gestion de la chasse à l'oie blanche dans le secteur de Montmagny.

— Poursuite de l'étude sur la faune avienne et terrestre du lac Sainte-Anne, à la suite de la réalisation d'un projet d'aménagement de la sauvagine par Canards illimités.

Prospective

De nouveaux plans tactiques de gestion d'espèces prioritaires seront élaborés et certains autres seront soumis à la consultation. Une attention particulière devrait être apportée au développement et à la mise à jour des outils nécessaires aux gestionnaires de la faune: manuel de gestion de la grande faune, des animaux à fourrure, etc.

Au plan de la recherche et du développement, les travaux portant sur le développement d'indicateurs des niveaux de population ou d'exploitation, sur les relations prédateur-proie, sur la réalisation du plan d'action du caribou du Nouveau-Québec, sur le taux d'exploitation optimale du cerf de Virginie à l'île d'Anticosti, sur la dynamique de la population d'orignaux de la taiga en ce qui a trait à la grande faune, sur la dynamique du rat musqué, du lynx du Canada et de la martre d'Amérique, ainsi que sur certaines espèces aviennes telles que le canard noir, l'oie blanche, le pinson à queue fine et le faucon pèlerin seront poursuivis. Parmi les nouveaux projets envisagés à court terme, notons l'amorce d'études sur le caribou au sud du 52e de latitude, plus particulièrement les troupeaux de Val-d'Or, de la Gaspésie et de la Côte-Nord, de même que sur le boeuf musqué et l'ours blanc.

Au chapitre des animaux à fourrure, dans le cadre de la promotion du piégeage humanitaire, soulignons la préparation d'un bilan sur la mise en application de la politique de piégeage, de même que la réalisation d'une enquête socio-économique auprès des trappeurs.

En ce qui a trait à la sauvagine, la mise en oeuvre du plan de gestion de cette espèce, par le biais d'ententes avec le Service canadien de la faune et Canards illimités, permettra de mieux coordonner nos actions dans ce domaine.

Direction de la faune aquatique

Mandat

- Assurer le maintien et l'utilisation de la faune aquatique en s'appuyant sur une politique d'aménagement efficace, notamment quant à certains milieux menacés, et sur une exploitation rationnelle.
- Proposer des objectifs et définir des orientations pour le plan de la faune aquatique ainsi que coordonner les actions qui en découlent, soit:
  a) la préparer et mettre en oeuvre la programmation annuelle des interventions du Ministère en matière de gestion de la faune aquatique, de ses divers milieux de vie et de reproduction (dont les frayères et les marais);
  b) définir le cadre normatif devant s'appliquer aux plans d'aménagement et aux modes d'exploitation à venir, tant pour les espèces vivant en eau fraîche que pour celles évoluant en eau froide;
  c) développer et mettre en application, de concert avec les régions, des méthodes et techniques d'analyse, d'inventaire et d'interprétation adaptées aux diverses espèces concernées.
- Exécuter ou faire exécuter des recherches reliées au mandat de la Direction, en vue d'améliorer la connaissance de la faune aquatique et de ses habitats.

Réalisations

— Préparation du plan annuel de gestion de la pêche.

— Bilan et analyse des connaissances sur les ressources ichtyennes et les activités de pêche au lac Saint-Pierre.

— Bilan des connaissances sur la biologie et la gestion du grand brochet au Québec.

— Analyse du rapport sur le bilan de la situation du doré jaune. À cette fin, retracer les informations manquantes et tenir un atelier sur la problématique de cette espèce en vue de produire un plan tactique, en collaboration avec toutes les régions.

— Réalisation d'un plan de développement de la pêche au lac Saint-Pierre.

— Poursuite du projet sur le doré jaune visant à mettre au point et à normaliser les techniques d'inventaire et d'analyse des populations de cette espèce.

— Étude de la contamination du poisson au réservoir Gouin et au lac Saint-Pierre.

— Coordination de l'enquête sur la pêche récréative dans les grands plans d'eau fluviaux de la région de Montréal.

— Bilan annuel sur le saumon atlantique.

— Rédaction de documents normatifs sur la mise en valeur des rivières à saumons.

— Participation à un comité fédéral-provincial chargé de réaliser un programme de mise en valeur du Saumon atlantique.

— Mise sur pied du projet concernant le développement et la mise en valeur de la ressource saumon, de concert avec l'Association des pêcheurs commerciaux de saumons de la province de Québec.

— Mise en opération de structures visant à contrôler les jeunes saumons et les saumons adultes de trois rivières expérimentales: la rivière Saint-Jean (Gaspésie), la rivière Baie-Trinité (moyenne Côte-Nord) et la rivière aux Becs-Scie (Anticosti).

— Cueillette d'information sur la dynamique des populations du saumon atlantique, dans le but de produire à moyen terme, un modèle de prédiction des retours dans ces trois rivières expérimentales.

— Étude de l'impact de certaines espèces potentiellement compétitrices sur l'omble de fontaine et de l'effet de l'exploitation et de la présence d'un compétiteur sur les populations d'omble de fontaine. Étude de la perfomance, après ensemencement, des différentes lignées d'omble de fontaine.

— Préparation de cahiers de normes et d'informations concernant la mise en charge des bassins pour l'élevage de poissons.

— Prophylaxie des établissements piscicoles gouvernementaux.

— Élaboration des plans de production pour les six stations piscicoles opérées par le Ministère.

— Expérimentation de nouveaux vaccins contre les maladies les plus courantes dans les établissements piscicoles.

— Mise au point de techniques de reconditionnement, de capture et de stabulation du saumon atlantique adulte pour fins de reproduction.

— Modernisation des stations piscicoles à saumon de l'Anse-Pleureuse et de Tadoussac.

Prospective

En conformité avec la Loi C-39 sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le plan de gestion de la pêche pour les espèces d'eau douce ainsi que pour les espèces anadromes et catadromes sera élaboré en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour réaliser ce plan de gestion, la Direction de la faune aquatique entend recourir à des ressources additionnelles afin d'effectuer différentes études qui lui permettront de fixer la récolte. Entre autres, elle accordera des contrats de services à divers organismes bénéficiant déjà d'une expertise dans ce domaine.

En ce qui a trait aux poissons migrateurs, une priorité sera accordée à l'établissement du bilan annuel sur l'état de la ressource saumon, ainsi qu'à la rédaction d'un rapport permettant d'évaluer les informations existantes sur l'esturgeon noir, l'anguille d'Amérique et l'éperlan arc-en-ciel. Le programme de recherche sur le saumon, visant à développer des techniques d'échantillonnage et des méthodes de prédiction de l'abondance des stocks de saumon, sera maintenu sur trois rivières expérimentales.

Les espèces de poissons d'eau douce qui seront traitées en priorité sont le doré jaune, le grand brochet, l'esturgeon jaune, le grand corégone et le touladi. Le projet de normalisation et de mise au point de techniques d'inventaire, d'analyse et de suivi d'exploitation sera poursuivi. Un projet visant l'établissement du potentiel d'exploitation du grand corégone dans les grandes nappes d'eau du Québec sera réalisé de concert avec les directions régionales du Ministère. Un projet visant l'accès au système de statistiques de pêche du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera amorcé pour favoriser la réalisation du plan de pêche. Deux plans tactiques pour la gestion du doré jaune et du touladi seront mis sur pied au cours de l'année 1987-1988.

Quant au secteur de l'aquaculture, la Direction estime prioritaire de poursuivre ses projets sur la prophylaxie des établissements piscicoles gouvernementaux, sur le développement tant des techniques de reconditionnement du saumon atlantique et du touladi que des techniques d'élevage du doré jaune et de l'omble de fontaine indigène, des techniques nutritives pour le saumon atlantique et des techniques de transport des poissons. La modernisation des stations piscicoles de Tadoussac et de l'Anse-Pleureuse se poursuivra afin de doubler la production du saumon.

Récemment mise en opération, la station piscicole Escoumins continuera de fonctionner grâce à l'implication d'un organisme du milieu. L'Association des pêcheurs commerciaux de saumon de la province de Québec poursuivra, avec la collaboration du Ministère, les projets mis de l'avant en 1984, qui consistent non seulement à capturer, garder en stabulation, frayer, ensemencer les oeufs et alevins récoltés, mais aussi reconditionner les géniteurs de saumons et à étudier les migrations côtières du saumon.

Direction de la conservation de la faune

Mandat

- Assurer la protection de la faune du Québec en élaborant des lois et règlements relatifs à la chasse, à la pêche et au piégeage, en contrôlant leur application et en éduquant la population en matière de conservation.
- Concevoir, développer et appliquer des politiques, des programmes, des normes et des critères en vue de protéger la faune, compte tenu des ressources disponibles. Également, privilégier le perfectionnement du personnel chargé de cette protection.
- Établir des plans de protection adaptés aux besoins ainsi qu'aux situations particulières, en se basant sur l'expérience déjà acquise, ceci en collaboration avec les responsables oeuvrant sur le terrain et à partir de la problématique propre à chaque secteur et à chaque espèce.

Réalisations

— Analyses diverses effectuées par le laboratoire d'expertises biolégales en rapport avec l'application des lois protégeant la faune. Ce laboratoire, qui se situe à la fine pointe en matière de recherche-développement et d'application de nouvelles techniques, effectue de fréquents échanges scientifiques avec des organismes oeuvrant dans le même secteur, tels que la Société canadienne des sciences judiciaires et la « North and Southwestern Association of Forensic Scientists ». Il a été intégré à la Direction générale des opérations régionales à l'automne 1986.

— Information dispensée à un million de jeunes de 6 à 17 ans, portant sur la connaissance ainsi que sur la gestion des poissons. Cette démarche a été réalisée par l'intermédiaire du milieu scolaire.

— Stage de formation offert à 100 moniteurs oeuvrant dans divers modules du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF).

— Stage de formation dispensé à 150 partenaires délégués à la gestion de la faune (zecs, pourvoiries et associations) dans le cadre du module Forma-Faune.

— Signature d'un protocole d'entente avec la Fédération québécoise de la faune (PESCOF).

— Signature d'une convention avec l'Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) pour le module Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PESCOF).

— Mise à jour des connaissances juridiques de 300 agents de conservation de la faune. Répartie en 12 sessions d'une semaine, cette action a été menée en collaboration avec le Service juridique du Ministère.

— Formation d'un groupe de 15 agents de conservation de la faune comme moniteurs de tir.

— Sessions de formation conçues à l'intention de 50 agents de maîtrise portant sur les connaissances fauniques et juridiques.

–Formation de deux groupes de 25 agents du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), transférés au Ministère.

— Formation de 100 agents saisonniers au témoignage devant les tribunaux. Cette action a été menée en collaboration avec le ministère de la Justice et le Service juridique du Ministère.

— Conception d'un guide de formateur, d'outils pédagogiques et d'un manuel du candidat à l'intention des personnes intéressées à suivre le module Chasse à l'arc (PESCOF).

— Suivi du dossier concernant la politique des parcs zoologiques.

— Réalisation d'une recherche sur l'état de développement actuel des zoos au Québec.

— Préparation d'un nouveau cours sur les connaissances fauniques, en collaboration avec le Cégep de Baie-Comeau.

— Simplification et rationalisation de toute la réglementation couvrant le secteur faune du Ministère.

— Refonte des règlements de pêche du Québec ainsi que révision biennale des règlements de chasse et de piégeage.

— Suivi des diverses demandes urgentes de modifications à la réglementation, et émission des permis de garde d'animaux en captivité.

— Distribution et vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage en collaboration avec un réseau de près de 1 900 dépositaires. Ce réseau a contribué, au cours de l'année 1986, à la vente de 675 000 permis de pêche récréative, de 650 000 permis de chasse et de 45 000 permis de piégeage. La Direction a vu aussi à l'émission de certificats du chasseur, obligatoirement requis pour se procurer un permis de chasse.

— Signature d'un protocole entre la Direction générale des opérations régionales et la Direction générale de la faune relativement aux mandats

de formation du personnel de la conservation de la faune.

Prospective

Le module Piégeage et gestion des animaux à fourrure sera inauguré au cours de la prochaine année. Le module « Sécurité dans le maniement des armes à feu » (SMAF), sera entièrement révisé. Sera aussi révisé le module Vérification et réglage des armes de chasse (VRAC). Un recyclage des moniteurs en SMAF et VRAC se fera en 1987. De plus, un nouveau module Sécurité nautique sera mis en opération au cours de l'année 1987.

Enfin, une attention particulière sera accordée à l'information adéquate du public quant aux conséquences négatives du braconnage.

Direction générale des parcs et des territoires fauniques

La Direction générale des parcs et des territoires fauniques est chargée de maintenir, de développer et d'harmoniser les réseaux des territoires nécessaires à la protection des éléments les plus représentatifs des régions naturelles, à la conservation, à l'utilisation et à la mise en valeur de la faune au Québec.

À ce titre, la Direction générale des parcs et des territoires fauniques conçoit, dirige et évalue la mise en place de politiques et de programmes orientés vers la planification, la création, l'aménagement, la gestion, ainsi que les activités et services offerts à l'intérieur de ces réseaux. En outre, elle soutient l'exploitation de ces réseaux, sous la responsabilité de la Direction générale des opérations régionales ainsi que des divers partenaires du Ministère.

Direction de l'aménagement

Mandat

- Favoriser une mise en valeur progressive des parcs et des réserves par la mise en place et la consolidation des infrastructures de base et par une amélioration des activités et des services.
- Préciser les grandes orientations et poursuivre l'exploitation faite par la Direction générale des opérations régionales d'un réseau de parcs, de réserves fauniques et d'équipements hors parcs et réserves, au bénéfice de la population.

Réalisations

— Poursuite des programmes de présignalisation des territoires des parcs et réserves fauniques.

— Préparation de plans d'aménagement détaillés pour différents secteurs des parcs Saguenay et Pointe-Taillon.

— Poursuite de la description détaillée des régions naturelles.

— Participation à l'opération révision des territoires fauniques et dans ce cadre, préparation d'un guide méthodologique pour la révision des réserves fauniques.

— Rédaction finale et impression des plans directeurs des parcs du Bic, des Îles-de-Boucherville et de la Gaspésie.

— Préparation du plan directeur du projet du parc de Mont-Mégantic.

— Planification de la première phase d'un réseau de sentiers dans le parc de Frontenac.

— Réalisation d'une étude sur la géomorphologie du parc de la Pointe-Taillon.

— Participation à l'évaluation du nouveau régime forestier.

Prospective

En 1987, la Direction de l'aménagement entend poursuivre et finaliser les mandats qui lui sont confiés.

Le plan quinquennal de développement des parcs se terminant en 1987, le service de la planification du réseau entreprendra la confection d'un plan triennal couvrant la période 1987 à 1990.

La description de neuf régions naturelles viendra s'ajouter aux 30 régions déjà décrites.

La Direction de l'aménagement sera étroitement liée d'une part, à la phase de consultation publique concernant la révision des réserves fauniques et d'autre part, à la réalisation d'un cadre d'intervention en matière de gestion intégrée des ressources dans les territoires fauniques. Les plans directeurs provisoires et finaux, ainsi que les plans détaillés des parcs et des réserves fauniques, continueront à être exécutés en collaboration avec les directions régionales.

De plus, la Direction de l'aménagement verra à répondre à toutes demandes spécifiques concernant des dossiers particuliers comme le réseau des rivières du patrimoine canadien, les parcs marins, la Conférence fédérale-provinciale sur les parcs, etc...

Direction des services techniques

Mandat

- Gérer l'enveloppe budgétaire du Ministère destinée aux dépenses d'immobilisations.
- Préparer les appels d'offres; adjuger les contrats professionnels et les contrats de construction.
- Préparer et faire préparer des plans et devis.
- Exécuter la surveillance des travaux.
- Offrir aux autres directions des services-conseils concernant des projets de construction financés directement ou indirectement par le Ministère.
- Assurer la réalisation du programme d'immobilisations du Ministère quant aux projets de construction d'immeubles, d'aménagements et de radiocommunication.
- Acquérir les biens immeubles, en collaboration avec le ministère des Transports.
- Exécuter les travaux d'arpentage du Ministère.
- Assurer la coordination de l'acquisition et de la disposition des biens meubles et immeubles, et faire l'inventaire des biens répertoriables du Ministère.

Réalisations

— Gestion d'une enveloppe budgétaire d'immobilisations de 12 000 000,00 $.

— Préparation de documents et d'appels d'offres à l'intention du secteur privé, afin que ce dernier s'implique dans la construction et la gestion d'équipements dans les parcs des Îles-de-Boucherville et du Bic.

— Plans et descriptions techniques de parcs, réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée (ZEC), ZEC de rivières à saumons, pourvoiries, zones de chasse et équipements hors parcs et réserves.

— Préparation des documents pour l'acquisition de parcelles de terrains ou d'immeubles et de servitudes.

— Préparation des dossiers de transfert de gestion de bâtiments situés à l'intérieur des parcs et réserves; préparation du matériel nécessaire à la cession de terrains et de bâtiments hors parcs et réserves.

— Rédaction des contrats de surveillance et d'arpentage ainsi que traitement des dossiers d'acquisition d'immeubles.

— Implantation du plan d'action du Service des valeurs immobilières.

— Cueillette de données dans deux régions et mise en opération du système informatique.

— Évaluation d'immeubles à être cédés à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

Direction des territoires fauniques

Mandat

- Participer au contrôle de l'utilisation des territoires érigés en zone d'exploitation contrôlée (ZEC) ou en pourvoirie.
- Développer des politiques ainsi que des normes de gestion faisant appel à la participation et à l'initiative tant des usagers que des administrateurs des zecs et des pourvoiries.
- Proposer des orientations aptes à assurer une exploitation rationnelle de même qu'une saine gestion des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et des pourvoiries.
- Fournir aux associations, organismes et entreprises responsables des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et des pourvoiries, l'expertise et le support technique requis en matière de gestion et de services à rendre aux utilisateurs de la faune.

Réalisations

— Constitution d'une banque de données en vue de la classification des pourvoiries.

— Mise en place d'un processus de traitement allégé des dossiers de crédit touristique en collaboration avec le ministère du Tourisme.

— Participation à la mise en oeuvre de l'Entente Canada-Québec sur le tourisme (volet pourvoirie) en collaboration avec le ministère du Tourisme.

— Publication du Répertoire des pourvoiries 1987, qui comprend la catégorisation de l'hébergement de ces entreprises, avec la collaboration du ministère du Tourisme.

— Élaboration d'un énoncé d'orientations sur la pourvoirie avec droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage.

— Participation à l'élaboration d'une politique sur la villégiature privée, notamment pour y intégrer la planification du développement de la pourvoirie sans droits exclusifs.

— Élaboration d'un plan de consolidation et de développement du réseau des pourvoiries.

— Identification des secteurs propices au développement des pourvoiries.

— Réalisation du Bilan 1985 des zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

— Développement d'un projet pilote de répartition des chasseurs à l'orignal dans trois zecs, sur une base volontaire.

— Traitement du dossier de la zec de l'oie blanche de Montmagny en vue de son établissement, et développement d'un réglementation afférente.

— Traitement de dossier en vue de modifier les limites de 16 zecs et d'établir trois nouvelles zecs en lieu et place des réserves déjà sous gestion déléguée, de Baie-Trinité et de la rivière Moisie.

— Animation, dans le cadre de Forma-Faune, en vue de développer les habilités des gestionnaires délégués dans l'usage des principes de gestion.

— Organisation de la participation ministérielle au congrès de la Fédération québécoise des gestionnaire de zecs.

Prospective

La Direction des territoires fauniques mettra en application les nouvelles orientations recommandées pour les pourvoiries, notamment en confiant à des promoteurs l'aménagement et la gestion de certains territoires pour la pêche, la chasse et le piégeage. Des territoires particulièrement propices au développement de telles entreprises seront identifiés et une consultation des intervenants intéressés sera menée en région avant de retenir une délimination définitive.

De plus, elle entend développer et mettre à la disposition des pourvoyeurs les outils nécessaires pour améliorer la viabilité de leurs entreprises et en faire des partenaires plus actifs dans la gestion de la faune.

La Direction des territoires fauniques préparera un projet d'amendement à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, dans le but d'accroître l'autonomie des gestionnaires délégués. De plus, la réglementation afférente aux zecs sera revue dans le but de préciser le nouveau cadre de délégation de gestion.

Cette direction entreprendra aussi une révision des protocoles d'entente en vue d'actualiser le cadre contractuel liant le Ministère à ses mandataires et d'uniformiser les règles démocratiques en usage dans les zecs.

Une suite sera donnée au bilan sur les zecs, notamment au chapitre des mesures de gestion de l'exploitation de la faune et de la perception du public à l'égard de ce réseau.

Direction des politiques et des programmes

Mandat

- Préparer et assurer la mise en application, l'évaluation et l'actualisation des politiques, des programmes, des normes et des règlements requis pour le fonctionnement harmonieux du réseau des parcs, des réserves et des refuges.
- Agir à titre d'intervenant-conseil auprès des gestionnaires en matière d'organisation d'activités et de services offerts tant dans les parcs que dans les réserves d'exploitation et de gestion de ces territoires.
- Développer et maintenir à jour notre connaissance des clientèles actuelles et potentielles du réseau des parcs et réserves, notamment en ce qui concerne leur profil (quantitatif et qualitatif), leur satisfaction et leurs besoins.
- Préparer et réaliser, en collaboration avec la direction concernée, un plan de communication et de marketing quant aux activités et services offerts par le Ministère dans les parcs et réserves fauniques.
- Effectuer les réservations pour la pratique d'activités dans les parcs et les réserves fauniques, ainsi que les réservations pour l'obtention de services d'hébergement dans les établissements du Ministère.

Réalisations

— Préparation d'outils de gestion (manuels) pour les gestionnaires des territoires tels que deux cahiers méthodologiques de réalisation de moyens d'auto-interprétation, et un guide de procédure d'utilisation de la billetterie.

— Analyse de sondages nationaux réalisés auprès des usagers des parcs et réserves ainsi qu'auprès des clientèles potentielles.

— Traitement, analyse et diffusion des statistiques de fréquentation des parcs, réserves et équipements récréo-touristiques et production de rapports.

— Préparation d'un bilan provincial portant sur la gestion des ressources naturelles.

— Participation à un groupe de travail (Direction générale des parcs et des territoires fauniques — Direction générale de la faune — Direction régionale Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine) sur la recherche et le monitoring du troupeau de caribous de la Gaspésie.

— Analyse complète de la politique de tarification du Ministère pour les activités et services dans les parcs et réserves; développement de nouvelles approches et de nouvelles orientations.

— Expertise et suivi du dossier de la réglementation applicable aux parcs, réserves, zecs, pourvoiries et refuges.

— Étude de faisabilité portant sur la préparation et la délégation de gestion dans la réserve Saint-Maurice.

— Gestion des systèmes de tirage au sort (hébergement, orignal, cerf sans bois, piégeage).

— Élaboration et diffusion du rapport des revenus non fiscaux recueillis en 1986-1987 par le Ministère.

— Élaboration des programmes de formation et réalisation de matériel pédagogique spécialisé tel que celui concernant l'accueil.

— Conception et développement d'un système de pictogrammes relié aux activités et services offerts dans les parcs et réserves.

— Réalisation d'un plan d'interprétation pour diffusion.

— Sondages nationaux réalisés auprès des usagers des parcs et réserves ainsi que des clientèles potentielles.

— Poursuite et mise en place du système de traitement des demandes de renseignements et de réservations.

Conclusion

En ce qui concerne les grandes orientations du Ministère pour l'exercice financier 1987-1988, elles consisteront principalement en l'adoption d'un esprit de consolidation des programmes, des activités et des opérations les plus directement reliés à la réalisation des objectifs ministériels découlant de ces deux grandes missions.

Le Ministère poursuivra donc la réalisation des grandes orientations définies en 1986-1987, tout en faisant ressortir davantage cet important rôle de catalyseur qu'il est appelé à jouer. Dans cette veine, l'exercice financier 1987-1988 nous permettra de préciser et de réaffirmer l'essentiel du rôle que le Gouvernement doit jouer dans les secteurs du loisir, dans les sports et dans les programmes à la jeunesse, notamment en stimulant l'accroissement de l'autonomie financière de ses partenaires, en reconnaissant et en favorisant le développement de certains types d'activités et en poursuivant le soutien gouvernemental à des clientèles moins favorisées.

Cet exercice financier marquera le renforcement des moyens essentiels à l'accomplissement de la mission ministérielle de protection de la faune et de surveillance du territoire, par l'entrée en vigueur des amendements à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (loi 153).

Une autre des grandes caractéristiques de l'exercice financier 1987-1988 se traduira par la révision de la vocation des territoires fauniques et de leur mode d'exploitation. Cette révision engendrera éventuellement la réduction de la superficie totale des réserves fauniques et l'affectation de nouveaux territoires pour de nouvelles zecs, de nouvelles pourvoiries concessionnaires ou des territoires libres.

Par ailleurs, le Ministère confiera pour la seconde fois à la Société des établissements de plein air du Québec la gestion de certains équipements situés dans les réserves fauniques et dans d'autres territoires, de même que de certaines activités s'y déroulant. Le Ministère continuera toutefois d'exercer les mêmes pouvoirs qu'autrefois en matière de conservation et de mise en valeur de la faune sur ces territoires.

Enfin, nous allons nous pencher sur les recommandations formulées par le groupe de travail sur le développement des initiatives privées, afin d'identifier les suites à y donner.

En somme, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit, comme tous les organismes publics, recentrer ses priorités et ses choix, le tout sans pour autant brimer les utilisateurs des services essentiels offerts par le Ministère et ses partenaires, ni restreindre l'accessibilité à ces services et lieux privilégiés de loisir.

Ce recentrage des priorités permet de dégager pour l'exercice financier 1987-1988 trois grandes voies d'action touchant premièrement la protection des ressources, deuxièmement, l'amplification du rôle de catalyseur en matière de loisir et troisièmement, l'intensification de l'association avec des partenaires.

Annexe

Appellation officielle des territoires gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (31 mars 1987). (Par statut).

Parcs

(Loi sur les parcs)

Parc d'Aiguebelle

Parc du Bic

Parc de la Jacques-Cartier

Parc de la Gaspésie

Parc des Grands Jardins

Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Parc des Îles-de-Boucherville

Parc de Miguasha

Parc du Mont-Orford

Parc du Mont-Saint-Bruno

Parc du Mont-Tremblant

Parc de la Pointe-Taillon

Parc du Saguenay

Parc de la Yamaska

Parcs en voie de création

Parc de Frontenac

Parc Paul-Sauvé (Oka)

Réserves fauniques

(Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune)

Réserve faunique d'Aiguebelle

Réserve faunique Ashuapmushuan

Réserve faunique d'Assinica

Réserve faunique Baldwin

Réserve faunique de Cap-Chat

Réserve faunique des Chic-Chocs

Réserve faunique de Dunière

Réserve faunique des Lacs

Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Réserve faunique des Laurentides

Réserve faunique La Vérendrye

Réserve faunique Mastigouche

Réserve faunique de Matane

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Réserve faunique de Plaisance

Réserve faunique de Port-Daniel

Réserve faunique de Portneuf

Réserve faunique de Rimouski

Réserve faunique de la Rivière-Cap-Chat

Réserve faunique de la Rivière-Matane

Réserve faunique de la Rivière-Matapédia

Réserve faunique de la Rivière-Moisie

Réserve faunique de la Rivière-Patapédia

Réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay

Réserve faunique de la Rivière-Ristigouche

Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne

Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean

Réserve faunique Rouge-Matawin

Réserve faunique du Saint-Maurice

Réserve faunique de Sept-Îles — Port-Cartier

Équipements récréo-touristiques

Aquarium du Québec

Camping de Carillon

Chute de la Chaudière

Chute Montmorency

Domaine Joly de Lotbinière

Jardins de Métis

Jardin zoologique du Québec

Village historique de Val-Jalbert

N.B.- Un certain nombre d'autres établissements ou territoires appartenant au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont

été cédés à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) en juin 1985 pour fin de gestion.